G. GOYAU — G. TONIOLO — A. POTTIER

# L'Eglise

ET

# La Démocratie Chrétienne

## Trois Etudes sur l'Encyclique "Graves de Communi re"

1re Etude : L'ENCYCLIQUE SUR LA « DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE » par **Georges GOYAU**, Rédacteur à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Quinzaine*.

2me Etude : LA PAROLE DU PAPE A CETTE HEURE SOLENNELLE par **G. TONIOLO**, Professeur à l'Université de Pise.

3me Etude : LES DIRECTIONS PONTIFICALES ET LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE, par le Chanoine **A. POTTIER**, docteur en philosophie et en théologie, Professeur au Grand Séminaire de Liége.

PRIX : UN FRANC




LIÉGE
IMPRIMERIE CENTRALE, 16, RUE SAINT-ADALBERT, 16

1901






---

IMPRIMATUR

VICTOR-JOSEPH, ÉVÊQUE DE LIÉGE

24 Mai 1901.

---







# INTRODUCTION

---

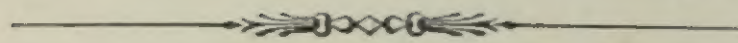
*La dernière Encyclique de Léon XIII* GRAVES DE COMMUNI RE *a une telle importance à l'égard des destinées de la Démocratie chrétienne que nous avons cru faire œuvre bonne en activant sa diffusion. C'est pourquoi nous en publions le texte d'après une traduction très-soignée.*

*Nous faisons suivre ce document pontifical, des réflexions qu'il a suggérées à trois hommes qui semblent spécialement autorisés à parler au nom des Démocrates Chrétiens : M. Toniolo l'illustre sociologue et historien qui enseigne l'économie politique à l'Université de Pise et que toute l'Italie catholique vénère et admire ; M. Georges Goyau dont les hautes pensées et la vaste érudition se sont traduites si finement dans des articles ou des ouvrages sur la Démocratie chrétienne d'une haute compétence, et qui ont fait sur tous les esprits sérieux, une profonde impression ; M. le Chanoine Pottier que l'on considère à juste titre comme un des chefs doctrinaux de la Démocratie chrétienne. Le travail de M. Toniolo a paru dans la* RIVISTA INTERNAZIONALE *de Rome, puis en brochure séparée ; celui de M. Goyau fait partie d'un volume qui va paraître* : AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL (2e SÉRIE).

*Celui de M. le Chanoine Pottier est inédit. Ces trois auteurs, nous ont donné très volontiers l'autorisation de réunir et de publier leurs études sur l'Encyclique pontificale. Messieurs Toniolo et Pottier ont tenu à dédier leurs pensées aux principaux et plus éclairés appréciateurs et historiens du mouvement social chrétien parmi lesquels M. Goyau lui-même est placé en première ligne.*

*Nous souhaitons vivement que cette brochure ait une large diffusion parmi les catholiques et nous en recommandons la propagande à nos amis.*

UN GROUPE DE DÉMOCRATES CHRÉTIENS.



# LETTRE APOSTOLIQUE

DE

# NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

**Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.**

---

*A nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.*

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Les graves discussions relatives à l'économie sociale qui en plus d'une nation ébranlent depuis quelque temps la concorde des esprits, s'accroissent et s'échauffent de jour en jour à tel point que les hommes même les plus prudents s'en préoccupent et s'en inquiètent. Des erreurs en philosophie et en morale répandues partout, furent la première cause de ces discussions. Ensuite les progrès réalisés à notre époque dans l'industrie, la rapidité des communications et l'emploi de machines de tout genre dans le but de diminuer le travail et d'augmenter les bénéfices envenimèrent le débat. Enfin, le conflit entre les riches et les prolétaires ayant grandi, grâce aux coupables menées d'hommes turbulents, les choses en sont venues au point de faire craindre pour les Etats, agités déjà par des troubles si fréquents, de grandes calamités.

Dès le début de Notre Pontificat, Nous remarquâmes parfaitement le péril qui menaçait de ce chef la société civile et nous crûmes qu'il était de Notre devoir de faire connaître solennellement aux catholiques les graves erreurs cachées sous les théories du socialisme et la grandeur des maux qui en résulteraient non seulement pour les biens extérieurs de la vie mais aussi pour les bonnes mœurs et la religion. C'est ce que Nous avons fait dans notre Lettre-Encyclique *Quod Apostolici muneris* du 28 décembre 1878 — Mais, voyant ces périls s'augmenter au dommage toujours grandissant des intérêts publics et privés, Nous Nous sommes efforcé d'y remédier une seconde fois et avec plus d'insistance : et, dans notre Encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891, Nous avons traité longuement des droits et des devoirs qui doivent établir l'accord entre les deux classes de citoyens, les capitalistes et les travailleurs, et en même temps nous avons montré les moyens, puisés dans les préceptes de l'Evangile, que nous jugions les plus propres à sauvegarder la justice et la religion et à faire cesser tout antagonisme entre les diverses classes de la société.

Et, grâce à l'aide de Dieu, notre espérance ne fut pas vaine. Car ceux-là mêmes qui ne sont pas catholiques, frappés par la force de la vérité, ont dû avouer qu'il fallait reconnaître que l'Eglise étend sa prévoyante sollicitude à tous les rangs de la société mais principalement à ceux qui sont dans la misère. Les catholiques ont retiré de Nos lettres des fruits assez abondants, car non seulement ils y ont puisé des encouragements et des forces pour poursuivre les bonnes œuvres qu'ils avaient entreprises, mais encore ils y ont trouvé la lumière qu'ils désiraient, par laquelle ils ont pu s'adonner, avec plus de sécurité et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Il en est résulté que les dissensions d'opinions qui régnaient entre eux ont été, en partie éteintes, en partie atténuées et entrecoupées de trèves. Dans l'ordre pratique, la conséquence a été que, pour prendre soin des intérêts des prolétaires, surtout dans les endroits où ils étaient particulièrement lésés, de nombreux organismes, grâce à un zèle persévérant, ont été créés ou utilement développés; par exemple, ces secours offerts aux ignorants, sous le nom de

secrétariats du peuple ; les caisses rurales de crédit, les sociétés de secours mutuels; celles qui ont pour objet de pourvoir aux nécessités des malheureux, les associations d'ouvriers, et d'autres sociétés ou œuvres bienfaisantes du même genre.

Ainsi donc, sous les auspices de l'Eglise, une certaine entente pour l'action s'est manifestée entre les catholiques, qui ont tâché de combiner des institutions propres à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs. Cette sorte de bienfaisance populaire, au commencement, ne se distingua pas par une appellation particulière. Le terme de *socialisme chrétien*, introduit par quelques-uns, et les autres expressions dérivées de celle-là, sont tombés justement en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler « action chrétienne populaire ». Il est des lieux où ceux qui s'occupent de ces choses sont dénommés « chrétiens sociaux ». Ailleurs, la chose elle-même est appelée « démocratie chrétienne » et ceux qui s'y adonnent sont les « démocrates chrétiens » ; au contraire, le système soutenu par les socialistes est désigné sous le nom de « démocratie sociale ».

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première, « chrétiens sociaux », ne soulève pas de bien grandes polémiques, la seconde, « démocratie chrétienne », choque beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent attaché un sens ambigu et dangereux. Cette appellation leur inspire des craintes à plusieurs points de vue. Ils craignent que, par ce mot, on ne favorise, par une sorte de propagande secrète, le gouvernement populaire, ou qu'on ne le déclare préférable aux autres formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne, les autres classes de l'Etat étant pour ainsi dire écartées, ne paraisse restreinte au seul avantage du peuple. Ils craignent enfin que, sous ce terme insidieux, ne se dissimule le projet de décrier toute sorte de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré. Comme cette matière soulève couramment trop de discussions, et des discussions parfois trop vives, la conscience de Notre devoir Nous invite à poser des bornes à la controverse, en définissant ce que les catholiques doivent penser à ce sujet. Notre intention est, en outre, de leur prescrire quelques règles, par lesquelles leur action puisse devenir plus large, et beaucoup plus salutaire à la société.

Quel est le but de la *démocratie sociale*, et quel doit être celui de la *démocratie chrétienne*, c'est là un point qui ne peut en aucune manière être douteux. L'une, en effet, — qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès — est poussée par beaucoup de ses sectateurs à un tel degré de perversité qu'elle ne considère rien comme supérieur aux objets terrestres ; qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs, et qu'elle fait consister le bonheur de l'homme dans la poursuite et la jouissance de ces biens. Pour ce motif, ils voudraient que dans l'Etat le pouvoir appartînt au peuple, de telle sorte que, les classes sociales étant supprimées et les citoyens rendus égaux, on s'acheminât vers l'égalité des fortunes. Pour ce motif aussi, ils voudraient que le droit de propriété fût aboli, et que toutes les richesses qui appartiennent à des particuliers, les instruments de la vie eux-mêmes, fussent regardés comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, précisément parce qu'elle se nomme chrétienne, doit s'appuyer sur les principes posés par la foi divine comme sur sa base même. Il lui faut pourvoir aux intérêts des petits, de telle sorte qu'elle guide vers la perfection, comme il convient, les âmes créées pour les biens éternels. Il importe par conséquent que rien ne lui soit plus sacré que la justice ; qu'elle prescrive le maintien intégral du droit de propriété et de possession, qu'elle conserve les classes distinctes qui manifestement sont le propre d'un Etat bien constitué ; enfin qu'elle se propose de donner à la communauté humaine une forme et un caractère conformes à ceux qu'a établis le Dieu créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; elles diffèrent en effet l'une de l'autre autant que le système socialiste et la profession de la loi chrétienne.

Mais il serait injuste que le terme de démocratie chrétienne fût détourné vers un sens politique. Quoique le terme *démocratie* d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire, cependant, dans les circonstances actuelles, on ne doit l'employer qu'en lui enlevant tout sens politique, et en ne lui attachant pas d'autre

signification que cette bienfaisante action chrétienne à l'égard du peuple. En effet, parce que les préceptes de la nature et de l'Evangile sont, par leur autorité propre, au-dessus des contingences humaines il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; mais ils peuvent concorder avec n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'honnêteté et à la justice.

Ils sont donc et ils demeurent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers évènements : de sorte que, quelle que soit en somme la constitution d'un Etat, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur ordonnent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Eglise ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des Etats, quel que fût le mode de gouvernement qui régissait ceux-ci. Puisqu'il en est ainsi, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent à promouvoir le bien des prolétaires, ne peuvent, assurément, jamais tendre à affectionner ou à favoriser un régime civil de préférence à un autre.

De la même manière, il faut écarter de la démocratie chrétienne un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins de telle sorte aux intérêts des classes inférieures qu'elle paraisse laisser de côté les classes supérieures ; cependant l'utilité de celles-ci n'est pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'Etat. Cet écueil est évité grâce à la loi chrétienne de charité, dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur, et appelés au même héritage éternel.

Certes, telle est la doctrine et telle est l'exhortation de l'apôtre « Il y a un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, et un seul baptême, un seul Dieu et Père, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses, et en nous tous. » (Ephés., IV, 4-6.) Ainsi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes, union qui est

rendue plus étroite par la fraternité chrétienne, le grand zèle qui est consacré au soulagement du peuple fait sentir assurément son influence parmi ces classes elles-mêmes ; d'autant plus qu'il est convenable et nécessaire, pour obtenir un bon résultat, que celles-ci donnent leur part de collaboration, ainsi que Nous l'expliquerons plus loin.

On doit en outre être bien éloigné de cacher sous le terme de démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui à un degré quelconque possèdent l'autorité dans l'Etat, et se conformer à leurs ordres justes, c'est là ce que prescrivent également la loi naturelle et la loi chrétienne. Et pour que cette obéissance soit digne d'un homme et d'un chrétien, on doit la témoigner du fond du cœur, par devoir, *par conscience*, comme nous y a exhortés l'apôtre lorsqu'il a donné ce prétexte : *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures.* (Rom., XIII, 1, 5).

Il est, d'autre part, contraire à la profession d'une vie chrétienne de ne pas vouloir se soumettre et obéir à ceux qui possèdent l'autorité dans l'Eglise, et d'abord aux évêques que, le pouvoir universel du Pontife romain restant sauf, *l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang.* (Act. XX, 28). Celui en effet dont les sentiments ou les actes seraient opposés à cette règle, celui-là serait convaincu d'oublier le précepte très important du même apôtre : *Obéissez à vos conducteurs. Car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes.* Ces paroles, il importe très grandement que tous les fidèles les gravent au fond de leur âme et qu'ils s'appliquent à les réaliser dans toute la pratique de leur vie. Il faut aussi que les ministres sacrés les méditent avec beaucoup d'attention, qu'ils ne cessent pas d'en persuader les autres, non seulement par leurs exhortations, mais surtout par leurs exemples.

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons antérieurement mis en lumière, en temps opportun, Nous espérons que toute dissension concernant le terme de démocratie chrétienne disparaîtra, ainsi que tout soupçon de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. Et c'est à bon droit que nous concevons cette espérance.

En effet, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelque excès ou de quelque erreur, assurément pas un seul homme ne blâmera ce zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, tend uniquement à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de quoi assurer leur avenir ; à ce qu'ils puissent, chez eux et au dehors, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs de piété ; à ce qu'ils sentent qu'ils sont, non des animaux, mais des hommes, non des païens, mais des chrétiens ; enfin, à ce qu'ils marchent ainsi avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien *unique* et *nécessaire*, vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés.

Tel est le but, telle est l'œuvre de ceux qui voudraient voir le peuple animé d'un esprit chrétien, heureusement soulagé et préservé du fléau du socialisme.

C'est à dessein que Nous avons fait mention tout à l'heure des devoirs que comporte la pratique des vertus et de la religion. Certains professent l'opinion, qui se répand parmi la foule, que la *question sociale*, comme on dit, est seulement *économique*, tandis qu'au contraire il est très exact qu'elle est principalement morale et religieuse, et que pour ce même motif elle doit être surtout résolue conformément à la loi morale et au jugement de la religion.

Admettons, en effet, que le salaire soit doublé pour ceux qui louent leur travail ; admettons que la durée de ce travail soit réduite ; admettons même que la vie soit à bon marché : cependant, si l'ouvrier écoute ces doctrines qu'il entend exposer d'ordinaire, s'il suit ces exemples qui l'invitent à s'affranchir de tout respect envers la Volonté divine et à adopter des mœurs dépravées, il arrivera nécessairement que ses biens et le fruit de son labeur s'évanouiront. L'expérience et la pratique montrent qu'une existence étroite et misérable est le partage de la plupart des artisans qui, quoique ayant un travail d'assez courte durée et un salaire assez élevé, mènent cependant une vie corrompue et dégagée de toute discipline religieuse.

Enlevez aux âmes les sentiments qu'y fait germer et qu'y cultive la sagesse chrétienne ; enlevez leur la prévoyance, la tempérance, l'économie, la patience et les autres bonnes habitudes naturelles ; c'est en vain, quels que soient vos efforts, que vous rechercheriez ensuite la prospérité. Tel est précisément le motif pour lequel, en exhortant les catholiques à entrer dans les assemblées ayant pour but d'améliorer le sort du peuple et à organiser d'autres institutions semblables, Nous n'avons jamais manqué de les engager également à réaliser ces œuvres sous les auspices de la religion, avec son appui et sa collaboration.

Il Nous semble qu'à ce mouvement de bienveillance, qui attire les catholiques vers les prolétaires, Nous devons accorder des éloges d'autant plus vifs qu'il se déploie sur le même terrain où le zèle actif de la charité s'exerce avec constance et avec fruit, et d'une manière appropriée aux circonstances, sous la bienfaisante inspiration de l'Église. La loi de cette charité mutuelle, qui parfait pour ainsi dire la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement d'accorder à chacun ce qui lui est dû et de ne point entraver ceux qui agissent suivant leurs droits. Elle nous prescrit encore de nous obliger les uns les autres *non pas de paroles ni de langue, mais par des actions et en vérité.* (I. Jean, 18.), nous souvenant des paroles, que très affectueusement le Christ adressa à ses disciples : *Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres, et que, comme je vous ai aimés, ainsi vous vous aimiez. A ceci tous reconnaitront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* (Jean, XIII, 34-35.)

Quoiqu'il importe qu'un tel zèle d'être utile au prochain, se préoccupe d'abord de l'impérissable bien des âmes, il ne doit cependant, en aucune façon, négliger les objets qui sont nécessaires ou profitables à la vie. Sur ce point, il convient de rappeler que quand les disciples du Baptiste demandèrent au Christ ; *Êtes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ?* il invoqua comme preuve de la mission qui lui était confiée parmi les hommes, ce point capital de la charité, évoquant la parole d'Isaïe : *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés.* (Matth., XI, 5.)

Jésus encore, parlant du jugement dernier, des récompenses et des châtiments qui seront décrétés, déclara hautement qu'il tiendrait un compte tout spécial de la charité que les hommes se seraient mutuellement témoignée. Dans ces paroles du Christ, un point certes ne laisse pas que d'inspirer de l'admiration : à savoir que passant sous silence les œuvres de miséricorde spirituelle, il rappelle seulement les devoirs de charité extérieure, et cela comme s'ils étaient remplis à l'égard de lui-même : *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accordé l'hospitalité; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venus à moi.* (Matth., XXV, 35, 36.)

A cet enseignement prescrivant les deux sortes de charité, celle qui tend au bien de l'âme et celle qui se préoccupe du corps, le Christ joignit ses propres exemples, et aussi éclatants que possible, ainsi que nul ne l'ignore. En traitant le présent sujet, elle est bien douce certes à rappeler, la parole sortie de son cœur paternel : *J'ai pitié de cette foule*, (Marc. VIII, 2) ainsi que la volonté qu'il avait en même temps de secourir la multitude, fût-ce par un miracle. De la miséricorde du Christ il reste cet éloge : *Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du démon*. (Act., X, 38.)

La loi de la charité qu'Il leur avait transmise, les Apôtres d'abord la mirent en pratique avec un zèle pieux. Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne prirent l'initiative d'imaginer des institutions nombreuses et variées pour soulager les misères de toute nature qui accablent les hommes Ces œuvres, qui ne cessèrent de s'étendre et de progresser, constituent les titres de gloire particuliers et éclatants de la religion chrétienne et de la civilisation dont cette foi fut la source, de telle sorte que les hommes doués d'un jugement sain ne peuvent assez admirer ces institutions, surtout lorsqu'ils songent combien chacun de nous est enclin à rechercher ses propres intérêts, à négliger ceux des autres.

Du nombre de ces bienfaits on ne doit pas retrancher la distribution des petites sommes consacrées à l'aumône. C'est à

celle-ci que se rapporte le précepte du Christ : *De ce qui vous reste, donnez l'aumône.* (Luc, XI, 41). Sans doute, les socialistes la condamnent et veulent qu'elle disparaisse du monde, comme étant injurieuse pour la dignité naturelle de l'homme. Mais si elle est faite suivant les préceptes de l'Evangile (Matth., VI, 2-4) et d'une manière vraiment chrétienne, elle n'entretient certes nullement l'orgueil de ceux qui donnent, et elle n'est pas une honte pour ceux qui reçoivent.

Elle est si loin d'être déshonorante pour l'homme qu'elle entretient plutôt l'union de la communauté humaine en resserrant les liens que crée l'échange des services. Personne ne possède assez de ressources pour n'avoir besoin d'aucun autre ; nul n'est assez dénué pour ne pouvoir en quelque chose être utile à autrui ; c'est un fait naturel que les hommes se demandent avec confiance et se prêtent avec bienveillance un mutuel appui. Ainsi la justice et la charité liées l'une à l'autre, sous la loi juste et douce du Christ, maintiennent d'une manière admirable la cohésion de la société humaine, et amènent chacun des membres à pourvoir à son profit particulier en même temps qu'à celui de tous.

Cependant, que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, mais par un système d'institutions permanentes, c'est là un fait qui doit être regardé aussi comme un titre de gloire pour la charité ; elle sera en effet ainsi mieux assurée et plus puissante au profit de ceux qui sont dans le besoin. On doit donc estimer d'autant plus le dessein de former à l'économie et à la prévoyance ceux qui exercent des métiers ou qui louent leur travail, s'il leur permet d'assurer eux-mêmes peu à peu, au moins en partie, leur avenir. Non seulement un tel but satisfait au devoir des riches envers les prolétaires eux-mêmes ; en même temps qu'il les anime à se préparer un sort plus clément, il les détourne de maints périls, il les préserve des excès des passions, et il les engage à pratiquer la vertu. Puisque donc ce système offre des avantages si grands et si bien appropriés à notre époque, il est bien digne certes d'être l'objet de la charité zélée et des sages efforts des hommes de bien.

Qu'il reste donc établi que ce souci ardent qu'ont les catholiques de soulager et de relever le peuple, est pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise et répond fort bien aux exemples que toujours elle a donnés. Quant aux moyens qui conduisent à ce résultat, il importe très peu qu'on les désigne sous le nom d'*action chrétienne populaire*, ou sous celui de *democratie chrétienne*, pourvu toutefois que les enseignements que Nous avons donnés soient entièrement observés avec la soumission qui convient.

Mais ce qui importe grandement, c'est que dans une affaire si capitale les catholiques n'aient qu'un seul et même esprit, une seule et même volonté, une seule et même action. Il n'est pas moins nécessaire que cette action s'étende et se fortifie, grâce à la multiplication des hommes qui s'y consacreront et des ressources qu'on y emploiera.

Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle ou morale assurent dans la société une autorité plus grande. Si ce concours fait défaut, c'est à peine si l'on pourra accomplir quelque chose de vraiment efficace pour améliorer, comme on le désire, la vie du peuple.

Ce but sera d'autant plus sûrement et promptement atteint que les principaux citoyens voudront s'y employer plus nombreux et avec un zèle plus efficace. En ce qui concerne ceux-ci, Nous voulons qu'ils considèrent qu'ils ne sont pas libres de prendre soin de la condition des humbles ou de les négliger, mais qu'ils sont tenus par un véritable devoir. L'homme, dans la société, ne vit pas en effet pour ses propres intérêts seulement, mais aussi pour les intérêts communs de manière que, si quelques-uns ne peuvent contribuer pour leur part à l'ensemble du bien général, les autres, ceux qui le peuvent, y contribuent plus largement.

L'intensité de ce devoir se manifeste par la grandeur même des biens que l'on a reçus, grandeur d'où résulte un compte plus strict à rendre à Dieu, le souverain Bienfaiteur de qui on les tient. Ce qui avertit encore de ce devoir, ce sont les fléaux qui, lorsque le remède n'arrive pas en temps opportun,

se déchainent parfois d'une manière désastreuse sur la société toute entière ; en sorte que celui qui néglige les intérêts du peuple souffrant se montre imprévoyant pour lui-même et pour l'Etat.

Si cette action sociale, exercée chrétiennement, s'étend au loin et se fortifie en demeurant irréprochable, il n'en résultera certainement pas que les autres institutions qui existent et fleurissent déjà grâce à la piété et à la prévoyance des précédentes générations, deviennent stériles ou périssent, absorbées, pour ainsi dire, par de nouvelles institutions. Les unes et les autres, en effet, comme il est naturel pour des œuvres sorties de la même inspiration religieuse et charitable et qui, par leur essence, n'ont absolument rien de contradictoire, peuvent combiner utilement leur action et s'allier d'une façon si heureuse, que grâce au concert des bonnes volontés, on puisse pourvoir plus opportunément encore aux nécessités et aux périls des peuples, plus graves chaque jour.

Oui, la situation le réclame, et le réclame à grands cris : nous avons besoin de cœurs entreprenants et de forces unies, à une époque où la moisson de douleurs qui se déroule devant nos yeux est certes trop vaste et où des révolutions destructrices, en raison surtout de la puissance croissante des socialistes, suspendent sur nos têtes leurs formidables périls. Ces socialistes, ils se glissent habilement au cœur de la société. Dans les ténèbres de leurs réunions secrètes et à la lumière du jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte ; ils rejettent la doctrine de l'Eglise, écartent les devoirs, n'exaltent que les droits, et sollicitent des foules de malheureux, chaque jour plus pressées, foules qui, par suite des difficultés de la vie, offrent plus de prise aux théories décevantes et sont entraînées plus facilement vers l'erreur. Il s'agit à la fois de la société et de la religion. Tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de les sauvegarder l'une et l'autre.

Pour que cette union des esprits se maintienne selon qu'il est désirable, il faut aussi que tout le monde éloigne les causes de dissension qui irritent et divisent les esprits. Par conséquent, soit dans les journaux, soit dans les réunions populaires, on doit

s'abstenir de traiter certaines questions trop subtiles et qui n'ont presque aucune utilité, questions qui n'apportent aucune solution appliquable en pratique, et qui même, pour être comprises, réclament un développement intellectuel particulier ainsi qu'une application peu commune. Sans doute, c'est une chose humaine que cette multiplicité d'opinions où conduit le doute et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Toutefois, il sied à des hommes qui cherchent le vrai au fond du cœur, de conserver, dans une controverse non encore tranchée, l'égalité d'âme, la modération et les égards mutuels, de crainte que la divergence des opinions n'amène la divergence des volontés. A quelque opinion que chacun, dans les matières qui comportent le doute, s'attache de préférence, qu'il soit toujours, au fond de l'âme, prêt à écouter très religieusement les enseignements du Siège apostolique.

Cette action des catholique, quelle qu'elle soit, s'exercera avec une plus ample efficacité si toutes leurs associations, tout en conservant chacune leurs statuts propres, reçoivent d'une façon unique et première l'impulsion directrice. Nous voulons que ce rôle, en Italie, soit rempli par cet institut des congrès et des réunions catholiques, souvent loué par Nous, œuvre à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous l'égide et la direction des évêques. Qu'il en soit de même chez les autres nations, s'il s'y trouve quelque organisme directeur de ce genre à qui ce soin ait été régulièrement confié.

Dans toutes les choses de ce genre, qui se trouvent étroitement liées aux intérêts de l'Eglise et du peuple chrétien, on voit quelle doit être la conduite de ceux qui exercent les fonctions sacrées et quelles ressources variées de doctrine, de prudence et de charité peuvent les aider à la tenir. Qu'il soit opportun d'aller au peuple et de se mêler à lui pour son bien, en s'accommodant aux temps et aux circonstances, c'est ce que Nous avons cru devoir affirmer plus d'une fois, en parlant à des membres du clergé. Plus souvent encore, par des lettres adressées, durant ces dernières années, à des évêques et à

d'autres personnes d'un caractère sacré (1). Nous avons loué cette prévoyance affectueuse à l'égard du peuple et avons dit qu'elle convenait au clergé régulier comme au clergé séculier. Les prêtres doivent cependant, en remplissant de tels devoirs, être pleins de précautions et de prudence, à l'exemple des saints. Le pauvre et humble François, Vincent de Paul, père des malheureux, et bien d'autres dont l'Église conserve la mémoire, surent ainsi déployer un zèle assidu au profit du peuple, en sorte que, sans oublier leur perfection ni se laisser absorber plus que de raison par les choses extérieures, ils travaillaient avec une égale ardeur à rendre leur âme parfaite en toute espèce de vertus.

Il est une chose sur laquelle il Nous convient d'insister un peu plus, et dans laquelle non seulement les ministres du culte, mais aussi tous ceux qui s'intéressent au peuple peuvent, sans difficulté, rendre service à celui-ci. Que d'un même zèle, ils saisissent l'occasion, en des entretiens fraternels, d'inculquer dans les esprits des maximes dont voici les principales : se garder constamment de toute sédition et des hommes séditieux, respecter inviolablement les droits d'autrui, accorder de bon gré aux supérieurs le respect et le service qui leur sont dus, ne pas mépriser la vie domestique, féconde en fruits multiples, pratiquer avant tout la religion, et lui demander la consolation contre les rigueurs de la vie. Pour mieux inculquer ces maximes, il est grandement utile de rappeler le modèle et de recommander l'invocation de la Sainte Famille de Nazareth, ou de proposer l'exemple de ceux que l'humilité même de leur condition a élevés au faîte de la vertu, ou encore de nourrir chez le peuple l'espoir d'une récompense éternelle dans une meilleure vie.

Enfin, nous renouvelons un avertissement déjà donné, en insistant sur son importance. Quoi qu'entreprennent, en ces matières, des hommes soit isolés, soit associés, qu'ils se souviennent d'être entièrement soumis à l'autorité des évêques. Qu'ils ne se laissent pas égarer par un certain emportement trop ardent de

(1) Au général des Frères mineurs, 25 novembre 1898.

charité. La charité qui conseille des manquements à l'obéissance due aux pasteurs n'est ni pure, ni féconde en résultats solides, ni agréable à Dieu. Dieu aime ceux qui, sacrifiant leurs opinions, écoutent les chefs de l'Eglise comme ils l'écoutent lui-même. Ce sont eux qu'il assiste volontiers, même lorsqu'ils entreprennent des choses difficiles, et dont il conduit ordinairement les entreprises au succès désiré. Ajoutez à cela les exemples efficaces de vertu, surtout ceux qui montrent l'homme ennemi de l'oisiveté et des plaisirs, prêt à subvenir généreusement de son bien aux besoins des autres, constant et invincible dans le malheur. Ces exemples ont une grande puissance pour exciter de salutaires dispositions chez le peuple, et cette puissance est plus grande encore lorsque ces vertus ornent la vie des principaux citoyens.

Nous vous exhortons, Vénérables Frères, à pourvoir à ces choses opportunément, avec votre prudence et votre zèle, selon les besoins des hommes et des lieux, et à mettre en commun vos conseils à ce sujet, lorsque vous vous réunirez. Que votre sollicitude soit éveillée en ces matières, et que votre autorité reste entière pour diriger, pour retenir, pour empêcher que, sous prétexte de bien à faire, des relâchements ne soient apportés à la rigueur de la discipline sacrée, et que nul ne trouble l'ordre de hiérarchie que le Christ a établi dans son Eglise. Ainsi, que par le concours droit, harmonieux et croissant de tous les catholiques, on voie de plus en plus clairement que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité fleurissent principalement chez les peuples qui reconnaissent la protection et la direction de l'Eglise, cette Eglise dont la très sainte fonction consiste à avertir chacun de son devoir d'après les préceptes chrétiens, à unir les riches et les pauvres dans une charité fraternelle, à relever et à fortifier les cœurs dans les épreuves qui naissent du cours des choses humaines.

Que Nos prescriptions et Nos désirs reçoivent leur confirmation de cette exhortation de Saint Paul aux Romains, pleine de charité apostolique : *Je vous en supplie... Reformez-vous par le renouvellement de vos sentiments... Que celui qui donne, donne avec simplicité ; que celui qui préside, preside avec zèle ; que celui qui exerce les œuvres de misericorde, les exerce avec*

*joie ; que l'affection soit sans simulation. Haïssez le mal, attachez-vous au bien ; aimez-vous les uns les autres, d'un amour fraternel ; prévenez-vous mutuellement par des égards.*

*Quant au zèle, ne soyez pas inactifs, réjouissez-vous dans l'espérance, soyez patients dans la tribulation, persévérants dans la prière ; subvenez de vos biens aux besoins des fidèles, pratiquez l'hospitalité. Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent, vous unissant tous dans les mêmes sentiments, ne rendant à personne le mal pour le mal, ayant soin de faire le bien non seulement devant Dieu, mais encore devant tous les hommes.*

Comme gage de ces biens, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous vénérables frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier de l'année 1901, de Notre pontificat la vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.



# L'Encyclique sur la « Démocratie Chrétienne » [1]

I

Longuement attendue, longuement désirée, l'encyclique *Graves de communi*, sur la « démocratie chrétienne », est parue le 18 janvier. Des polémistes ont immédiatement surgi, pour exploiter ce document contre les catholiques d'initiative qui, depuis dix ans, s'occupaient de faire passer dans l'action catholique et dans la vie publique elle-même les enseignements de la lettre pontificale sur la condition des ouvriers. Ces polémistes ont fait fausse route. Ils ont objecté à la « démocratie chrétienne » les souhaits et les conseils d' « union », perpétuellement renouvelés par le magistère suprême : c'était tourner au profit de la discorde les sages avis qui la devaient éteindre.

L'union implique une direction commune et suppose un but commun : c'est le Pape qui indique cette direction, c'est le Pape qui définit ce but. Il n'en saurait être de l' « union des catholiques », présidée par l'autorité papale, comme des « concentrations » qu'ébauchent entre eux des partis politiques : ces concentrations sont des jeux d'artistes ; pour les édifier, on fixe tant bien que mal une sorte de moyenne proportionnelle entre des opinions variées, parfois même divergentes ; l' « union des catholiques », elle, réclame beaucoup moins l'experte adresse des intelligences que la droiture des bons vou-

(1) Nous détachons cette étude, parue d'abord dans *La Quinzaine*, d'un nouveau volume : « Autour du Catholicisme social », 2e série, par G. Goyau.

loirs ; elle ne peut être et ne doit être que le corollaire naturel de l'unité catholique elle-même, de cette unité qui groupe tous les enfants, proches les uns des autres, sous l'hégémonie du même père. L' « union des catholiques », bien comprise, sera le résultat permanent d'une commune obéissance à un chef souverain ; elle sera un acte de loyalisme, non un acte d'habileté ; ce n'est point à l'ingéniosité de certaines combinaisons factices qu'elle devra son existence et sa durée ; l'origine en sera plus simple et plus spontanée ; elle sera l'épanouissement, allègre et facile, de l'adhésion des âmes aux désirs pontificaux. Au point de départ de cette union, l'on n'apercevra point un compromis artificiel, péniblement élaboré par des velléités incertaines, mais une commune promesse de soumission, franche et claire, prêtée à un chef par les différents membres d'une vaste famille. Et que cette famille, comme toute autre, comprenne une infinie variété des âges et des tempéraments ; que même, si l'on veut, à la façon d'une armée, elle comporte une avant-garde et une arrière-garde : rien n'est plus logique, et même plus inévitable. Mais si l'avant-garde concerte son allure d'après celle du Pontife suprême, l'arrière-garde n'a le droit de se piquer d' « union » que si elle règle à son tour sa marche sur celle de l'avant-garde.

Mgr Ireland, en septembre 1899, dans une « lettre à un ami de France (1) », discernait, parmi les catholiques, trois familles d'esprits. Il accordait un éloge d'élite à « ceux qui cherchent les moyens les plus appropriés aux circonstances, les méthodes les mieux adaptées aux dispositions régnantes des intelligences et des cœurs, pour développer l'action de l'Église et assurer l'expansion de son influence » : ainsi définissait-il les hommes de la « démocratie chrétienne ». Et puis il distinguait, à côté d'eux et en dehors d'eux, « ceux qui, uniquement frappés

---

(1) *Univers*, 21 septembre 1899.

des grandeurs du passé, visent à en faire revivre les procédés et les formes sans tenir un compte effectif des conditions constamment changeantes de la réalité », et « ceux qui estiment tout leur devoir rempli quand ils ont fait profession de foi individuelle, acte de piété et œuvre de bienfaisance ». Puissent ces deux dernières familles d'esprits, dont les premiers semblent avoir tort de s'enliser en des pensées rétrospectives, et dont les seconds, plus nombreux, ont peut-être le vice plus grave de ne point penser du tout, se laisser ouvrir ou dessiller les yeux par l'encyclique *Graves de communi* ! Puissent cette oligarchie qui voudrait embastiller la religion dans le passé, et cette foule de fidèles qui voudraient, avec une discrétion à demi rougissante, l'emprisonner dans les âmes individuelles, comprendre peu à peu que nous sommes tous appelés, parce que chrétiens et parce que citoyens du xx^e^ siècle, à faire s'épanouir le christianisme dans la société contemporaine, et à en imprégner la trame des rapports sociaux ! Cette conviction, sitôt acquise, les induirait à l'union loyale et agissante avec la « démocratie chrétienne » ; et leur paresse coutumière, enfin secouée par leur foi, ferait tous les frais de cette union désirée.

Il plaît à un souverain plus que nonagénaire de jeter en pleine mer cette barque de Pierre, que volontiers certains laisseraient à l'ancre : la robuste vieillesse de sa foi, l'incessante jeunesse de ses espérances lui donnent la force nécessaire pour tenir le gouvernail. L'équipage est nombreux et divers. Il en est qui d'une main décisive, s'acharnent sur les avirons ; il en est d'autres que leur tempérament plus timide paraît destiner à la manœuvre des amarres. Mais voici qu'en un geste, geste unique, au monde, geste de commandement qui s'ébauche et s'achève en une bénédiction, le doigt du chef s'élève ; et le mot de l'Évangile : *Duc in altum*, un mot qui jusqu'à la fin des siècles résumera l'histoire de l'Église, remplit l'immensité des échos. Si les amarres retardent les avirons,

si l'ancre indocile et tenace, obliquement dissimulée sous la couche des eaux, paralyse le vouloir du pilote et l'obéissance des rameurs, qui donc, ce jour-là, sera responsable du manque d' « union » ? Il ne peut exister d'union, parmi les catholiques, en dehors du chef ; toute parole du chef est un lien par là même qu'elle est un ordre, et l'encyclique *Graves de communi*, sur la « démocratie chrétienne », doit précisément apparaître comme un lien — lien définitif, espérons-le, — entre une avant-garde confiante et une arrière-garde soupçonneuse.

## II

Léon XIII, en élaborant cette Encyclique, avait spécialement en vue la « démocratie chrétienne » d'Italie. On désigne de ce nom, au-delà des Aples, tout un ensemble de groupements et d'entreprises catholiques, qui visent au relèvement et au soulagement des masses. L'organisation des catholiques, en Italie, par suite de l'abstention électorale qu'ordonne le Saint-Siège, ne peut avoir aucune répercussion immédiate sur les agissements des pouvoirs politiques ; elle influe directement, par l'exercice du droit de suffrage, sur les destinées de la commune et sur celles de la province ; mais elle n'a qu'un effet indirect sur les destinées de l'État. Au jour où se renouvelle le Parlement italien, l'Œuvre des Congrès, ramassant les catholiques sur lesquels elle a prise, obtient d'eux qu'ils s'éloignent des urnes et que, spectateurs passifs et ironiques, ils laissent l'Italie royale *fare dà se*. Mais l'Église, puissance de vie, n'aime point à grouper des énergies civiques pour les immobiliser : elle les veut faire agir, et c'est ici que la « démocratie chrétienne » intervient. La « démocratie chrétienne » propose un but positif et garantit un tout prochain succès à ces comités et à ces cercles catholiques que multiplie l'Œuvre des Congrès ; elle les met en branle et en besogne ; interpellant ces organisations spontanées, elle leur offre une tâche et tout ensemble

une jouissance, la tâche d'agir et la jouissance de récolter le bien, sous les regards stérilement jaloux d'un parlementarisme officiel, qui n'agit point et ne récolte que le mal. Dans le Bergamasque, par exemple, où l'Œuvre des Congrès et la « démocratie chrétienne », sous les auspices du comte Medolago Albani et de M. Rezzara, vivent en une intime fusion, les résultats sont admirables; et tandis que les députés de cette province à Montecitorio assument l'ingrate corvée de représenter 10 à 15 pour 100 des électeurs inscrits, le catholicisme, s'appuyant sur la masse fidèle des abstentionnistes, réussit, lentement, à ressusciter l'antique guelfisme. De tels succès et de tels augures expliquent avec quel attachement Léon XIII suit les progrès de la « démocratie chrétienne » en Italie.

En ces dernières années, un certain nombre de plaintes assiégeaient le Vatican : elles reprochaient à la « démocratie chrétienne » de s'être glissée comme une intruse dans les cadres de cette Œuvre des Congrès, qui centralisait et unifiait l'action catholique. Cette intruse avait des audaces, dont s'offusquait la routine ; elle réagissait quelquefois par des exubérances de langage contre l'occulte parti pris des inimitiés. Ni ces audaces n'intimidèrent Léon XIII, ni ces exubérances ne le découragèrent. Il appela M. Toniolo, professeur à l'Université de Pise, il le chargea à plusieurs reprises, de soumettre à de subtiles analyses le « concept chrétien de la démocratie » ; la *Rivista Internazionale di Scienze sociali*, de juillet 1897, publia sous ce titre, une longue étude du savant juriste ; et le Pape dès cette date, bénissait et encourageait, sous le nom de « démocratie chrétienne », « cette ordonnance de la société civile dans laquelle toutes les forces sociales, juridiques et économiques, dans la plénitude de leur développement hiérarchique, coopèrent proportionnellement au bien commun, en aboutissant, finalement, à un surcroit d'avantages pour les classes inférieures ». La « démocratie chrétienne »,

grâce à cette définition, était nettement distinguée de ce qu'on appelle en politique la « démocratie » : elle apparaissait comme une organisation d'action populaire, susceptible de fonctionner sous toutes les latitudes et sous tous les régimes, et destinée à la diffusion intégrale et à l'application effective des doctrines sociales évangéliques. Retenons ce point de départ : certaines distinctions de l'encyclique *Graves de communi* nous deviendront ainsi d'une intelligence plus aisée.

Mais les imperméabilités, les cloisons étanches ont je ne sais quoi d'incompatible avec la vie moderne ; et quel que fût le désir de la « démocratie chrétienne » d'éviter le terrain proprement politique, l'action économique et sociale des « démocrates chrétiens » dans l'agglomération milanaise et dans la région lombarde inquiéta ce « libéralisme » archaïque dont la maison de Savoie demeure, en Europe, la suprême gardienne. L'*Osservatore cattolico*, de Milan, subit les persécutions du pouvoir : Don Albertario, son directeur, Don Ernest Vercesi, son collaborateur, furent emprisonnés ; et par la grâce du roi la « démocratie chrétienne » avait des confesseurs, de même que par la grâce du Pape elle avait en M. Toniolo son docteur. Les anxiétés qu'elle inspirait aux partis dynastiques montrèrent qu'elle était une force. Lorsqu'une prison garde certains captifs, les murs n'ont pas seulement des oreilles, ils ont une éloquence, et cette éloquence s'entend au loin. Il en advint ainsi pour les échos captifs de la « démocratie chrétienne ». C'est en vain que l'Italie royale s'abandonnant à l'un de ces accès de conservatisme farouche et pudique qui sont la marque commune des révolutionnaires assagis par les fonctions et des Madeleines converties par l'opulence, voulut arrêter la propagation de ces échos : la liberté de la pensée sociale, enchaînée dans la péninsule, continuait de s'épanouir à l'aise dans les conseils et aux approches du Vatican.

On vit paraître à Rome, en 1899, sous la direction

d'un jeune prêtre des Abruzzes, l'abbé Romolo Murri, un périodique bi-mensuel qui s'appela la *Cultura sociale* (1). On entendit, en février 1900, la voix autorisée de son Ém. le cardinal Agliardi, évêque d'Albano, recommander à son clergé d'avoir un soin spécial du peuple et vanter les sociétés ouvrières, mutualités, caisses rurales, banques de crédit, sociétés d'assurances, corporations professionnelles, coopératives, c'est-à-dire les multiples institutions par lesquelles la « démocratie chrétienne » s'efforce de servir le peuple (2). On apprit qu'à Bitonto, dans les Pouilles, l'initiative épiscopale de Mgr Berardi créait, sous le titre de *Era novella*, un périodique destiné aux Grands Séminaires, et qui deviendrait comme une façon de trait d'union entre la jeunesse du sanctuaire et la « démocratie chrétienne ».

Enfin, Léon XIII parla ; et l'école qui s'intitulait « démocratique chrétienne » s'est inclinée sous le souffle de cette parole en un agenouillement victorieux.

## III

La presse démocratique chrétienne de la péninsule, immédiatement, a multiplié les commentaires, et ces commentaires sont des remerciements. « Après l'encyclique *Graves de communi*, écrit M. Meda, rédacteur à l'*Osservatore cattolico*, on peut dire, je crois, que la démocratie chrétienne est sortie de sa minorité et qu'elle a acquis la plénitude de sa capacité juridique (3)... » Mgr Ballerini, professeur au Grand Séminaire de Pavie, établit, par une discussion tout à la fois large et pénétrante, que le nom même de démocratie chrétienne est

(1) *Battaglie d'oggi* : ainsi s'intitule le recueil récent dans lequel l'abbé Murri a rassemblé ses principaux articles de la *Cultura* ; il le faut lire pour avoir un résumé des aspirations de la « démocratie chrétienne » en Italie et pour discerner avec précision dans quelle mesure elle est une école, dans quelle mesure un parti ; ce livre, comme tout ce qu'écrit l'abbé Murri, éclaire d'une lueur nouvelle, assez imprévue pour les regards exotiques, la véritable vie publique de la péninsule.

(2) *Univers*, 17 mars 1900.

(3) *La Scuola cattolica e la scienza italiana*, janvier-février 1901, p. 28.

désormais accepté, et que le programme auquel ce nom sert d'étiquette sommaire est désormais approuvé (1). « L'encyclique *Graves de communi*, écrit M. l'abbé Murri, est en quelque mesure l'achèvement de l'encyclique *Rerum novarum* ; en quelque mesure, aussi, elle la dépasse même en importance. Car cette première Encyclique ne faisait que remettre sous nos yeux, conformément aux besoins des temps, un programme de vie et de justice sociale qui est le programme immuable de l'Eglise, le programme d'hier, d'aujourd'hui, de tous les temps et de tous les lieux. L'Encyclique nouvelle se place en présence d'un fait qui est une chose vivante et une chose d'aujourd'hui, d'un mouvement qui renferme les germes les plus féconds de la vie et de l'apostolat catholique contemporain ; et elle accepte, elle approuve, elle encourage ; ainsi, en outre l'importance qu'elle offre en soi, elle revêt d'une importance nouvelle et élève jusqu'à une signification grandiose, universelle, ce mouvement même qu'on appelle la démocratie chrétienne (2). » Tel est le jugement de M. l'abbé Murri, et voici les leçons d'attitude et d'action qu'il en dégage : « Nous ne croyons pas, dit-il, pouvoir demander à l'Encyclique d'aujourd'hui toutes les directions et la solution de toutes les questions pratiques, non plus que nous ne demandions à l'autre, à l'encyclique *Rerum novarum*, un programme universellement détaillé, mais seulement les grandes lignes maitresses : c'est affaire, maintenant, à ceux pour qui la démocratie est un apostolat vivant et fécond, de recueillir jour par jour les enseignements de la vie, de les unir à ceux de la foi et de l'autorité religieuse, et de traduire ainsi, en une histoire nouvelle, cet heureux accord de la vie populaire et de la vie chrétienne que recommande le document pontifical (3). »

Après M. Meda, Mgr Ballerini et M. l'abbé Murri,

---

(1) *Ibid.*, pp. 34-47.

(2) *La Cultura sociale*, 1er février 1901, p. 33.

(3) Cité par INVREA : *L'Enciclica sulla democrazia cristiana*, p. 10, n. 2.

c'est M. le professeur Toniolo qui intervient à son tour. Il publie, dans la *Rivista internazionale di Scienze sociali*, un long article intitulé : « La parole du Pape en cette heure solennelle », et il y met en relief les trois caractères de l'encyclique *Graves de communi* : d'abord, l'acceptation de la démocratie chrétienne « en ce qui regarde le nom et en ce qui regarde la substance » ; puis, le soin que prend Léon XIII de « munir la démocratie chrétienne de toutes les garanties nécessaires pour que le grand renouvellement social atteigne à sa fin » ; enfin, l'impérieuse insistance de l'Encyclique pour que la démocratie chrétienne, « appelée à engager la lutte décisive pour l'amélioration et la rédemption du peuple et de toutes les classes sociales, passe du domaine des idées au domaine de la réalité concrète (1) ». La personnalité de M. Toniolo donne à ces conclusions une valeur d'élite : confident des intentions pontificales, l'éminent professeur de l'Université de Pise souhaite évidemment que l'encyclique *Graves de communi* soit le point de départ d'une action, le début d'un mouvement, et non point seulement un objet d'études platoniques, inactives et stériles.

Nous pourrions prodiguer les citations. Les démocrates chrétiens d'Italie paraissent si qualifiés, aux regards de l'opinion publique d'outre-monts, pour donner l'interprétation exacte de l'encyclique *Graves de communi*, que c'est à l'un d'entre eux, M. le marquis Franco Invrea, que M. le professeur Nitti, de Naples, confie le soin d'étudier ce document dans la grande revue d'économie politique appelée la *Riforma sociale*. M. Invrea, ainsi chargé par la science italienne d'expliquer et de développer la pensée du Vatican, est ce jeune sociologue qui, peu d'années en arrière, dans un congrès catholique tenu à Padoue, appuyait de son éloquence et de son autorité certains vœux fort remarqués, et dès lors appli-

(1) *Rivista internazionale di Scienze sociali*, février, 1901, p. 214-217.

qués par les municipalités catholiques de la péninsule, en faveur de la progressivité de l'impôt. Cédant à l'invitation de M. Nitti, M. Invrea s'est courbé sur l'Encyclique, il a suivi tous les méandres de la pensée papale, et voici comment il conclut : « Il n'y a pas à douter que cette Encyclique doive exercer une grande influence dans le développement futur du mouvement démocratique chrétien. Elle pousse tous les catholiques, d'une façon plus explicite et plus décisive, à l'action sociale ; et sans nul doute le programme concret démocratique chrétien, que, dans les diverses localités, les catholiques iront développant, trouvera toujours de plus nombreux adhérents et de plus assidus propagateurs, à mesure qu'il s'inspirera des grandes lignes des enseignements pontificaux et de l'étude sereine de la réalité. Et il est certain, dès lors, que la démocratie chrétienne deviendra un facteur social dont l'importance ira graduellement croissant (1). »

Quelque significatifs que soient ces commentaires, d'autres manifestations, qui se déroulent ou se préparent en Italie, permettent d'apprécier plus sûrement encore la portée du document pontifical. La *Società Italiana cattolica di Cultura*, dès le lendemain de l'Encyclique, a lancé l'annonce d'un surcroît d'activité : elle a fondé, sous le titre de *Domani d'Italia*, un nouveau périodique catholique populaire ; elle a, désormais consciente de sa force et confiante au succès, arboré le programme d'une série de manuels scientifiques qui formeront une sorte d'encyclopédie « catholique sociale », et pour lesquels des professeurs d'Universités comme MM. Toniolo et Petrone, des professeurs de Grands Séminaires comme Mgr Rossignoli, des Jésuites comme le P. Mattiussi, ont promis leur fidèle concours. Les représentants autorisés de l'Église enseignante, les évêques, les supérieurs des séminaires, les aumôniers des cercles de jeunes gens, organisent à

(1) INVREA : L'*Enciclica sulla democrazia cristiana*, p. 11. (Extrait de la *Riforma sociale*, février 1901.)

l'envi des conférences, où l'Encyclique est commentée, analysée ; on en tire, suivant les diocèses, les conclusions, pratiques qu'elle comporte, tant pour la jeunesse des Universités que pour la jeunesse des sanctuaires. Don Albertario, dans une conférence donnée le 17 février au *Fascio democratico cristiano* de Milan, salue l'Encyclique et ses premiers effets comme une brillante revanche sur les vexations dont la démocratie chrétienne était l'objet : « Devant le tribunal militaire, s'écrie-t-il, la qualité de démocrate chrétien était un crime, à l'égal de celle de socialiste et d'anarchiste. Hors du tribunal, on déclarait les démocrates chétiens criminels, ou peu s'en faut, et rebelles à la hiérarchie sociale et à la hiérarchie ecclésiastique. » Toutes ces suspicions sont désormais balayées. La prudence temporisatrice des pasteurs, planant au-dessus des polémiques, épiait depuis longtemps un signe du Vatican ; ils achèveut de comprendre ce signe et tout de suite commencent à s'y conformer. Jusqu'ici, dans certaines chaires, en présence de la silencieuse expectative du Pape, on préférait l'ennui d'être incomplet au risque d'être faillible, et l'on aimait mieux déconcerter les curiosités juvéniles par une muette réserve que de les satisfaire par un exposé d'opinions peut-être aventureuses ; désormais ce risque est évité, ces opinions sont consacrées ; il a suffi que la voix de Léon XIII se fît entendre et qu'elle fût rassurante pour que le programme d'action qui s'intitule démocratique chrétienne devînt sans ambages ni retard, sous les auspices de l'épiscopat italien, un thème d'éloquence et un objet d'enseignement.

Ainsi commence de s'épanouir, en Italie, par l'action commune de l'épiscopat et du jeune clergé, cet esprit d'harmonie active, de concorde féconde, d'initiative à la fois hiérarchique et autonome, que réclame Léon XIII, en tous pays, avec une inlassable ténacité ; les Lettres qu'il adressait naguère à M[gr] Doutreloux, évêque de Liége, et au clergé de France, étaient un premier

témoignage du désir pontifical ; l'action qui s'inaugure dans un certain nombre de diocèses italiens en est la réalisation.

IV

Victorieuse en Italie de certaines timidités, l'Encyclique *Graves de communi*, en d'autres pays, aura raison de plusieurs équivoques. On craignait en Allemagne que la « démocratie chrétienne » ne fût socialiste ; on craignait en Belgique que la « démocratie chrétienne » ne fût nécessairement républicaine. La bonne foi concevait ces craintes, la mauvaise foi les exagérait. Le dictionnaire, en Allemagne, paraissait complice. *Sozial-Demokratie*, c'est ainsi que se dénomme, au-delà du Rhin, le parti socialiste révolutionnaire. Les appréhensions qu'il inspire ont porté préjudice, là-bas, au mot même de démocratie ; beaucoup de catholiques ont dit et quelques-uns ont pu croire que la « démocratie chrétienne » était un collectivisme déguisé. La Belgique à son tour s'alarmait : dans ce royaume, dont la constitution même, parfois, semble menacée par une sorte d'insécurité, les tentatives de groupements ouvriers, que poursuivaient, parallèlement aux socialistes révolutionnaires et, à l'encontre de ceux-ci, les « démocrates chrétiens », servirent de prétextes aux ennemis des organisations ouvrières pour accuser la « démocratie chrétienne » d'être, qu'elle en eût ou non conscience, une aile droite du parti républicain.

La parole de Léon XIII dissipera ces anxiétés. Il en avait, plusieurs années durant, recueilli l'expression, tantôt naïvement émue, tantôt savamment concertée ; il a senti qu'il fallait pacifier les émotions et déjouer les artifices ; de là, sa nouvelle Encyclique. « Il est évident, déclare-t-il, que la démocratie chrétienne et la démocratie sociale n'ont rien de commun ; il y a entre elles toute la différence qui sépare le système socialiste de la

profession de foi chrétienne. » Que l'Allemagne donc cesse d'avoir peur et d'être la dupe, aveugle ou complaisante, d'une question de mots. La Belgique, elle aussi, reçoit satisfaction. « Il serait condamnable, dit le Pape, de détourner à un sens politique le terme de démocratie chrétienne. Sans doute la démocratie, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne le faut employer qu'en lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. Cela étant posé, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent au bien des prolétaires ne peuvent, à coup sûr, jamais tendre à préférer un régime civil à un autre ni à lui servir comme de moyen de s'introduire. » Les chefs les plus autorisés de la « démocratie chrétienne » en Belgique s'étaient, en effet, soigneusement gardés de toutes visées anticonstitutionnelles ; la « démocratie chrétienne », pour eux, était un système social, et rien autre chose. Relisez, pour vous en convaincre, la définition qu'énonçait naguère le théologien de ce groupement, M. le chanoine Pottier, professeur au Grand Séminaire de Liège : « La démocratie, écrivait-il, entendue au point de vue chrétien, est un système social qui a sa racine dans une doctrine précise et absolue, celle du christianisme, et qui exige, à titre de conséquence nécessaire, une organisation protectrice de la classe ouvrière, et, dans ce moment historique, à titre de convenance contingente, une amélioration et une élévation de sa condition (1). » Rien ici n'était politique ; il n'y avait rien ici dont le régime civil existant en Belgique eût le droit de prendre ombrage. C'est assez, pour le trône de Belgique, que sous la poussée des partis révolutionnaires il se doive résigner à trembler : la « démocratie chrétienne » ne mérite point de lui susciter

(1) Cité par M. l'abbé Naudet, *La Démocratie et les démocrates chrétiens*, p. 33-34.

cet autre tremblement, celui de la peur. On peut augurer qu'au-delà de la Meuse comme au-delà du Rhin disparaîtront, à la faveur des explications de Léon XIII, « tous les dissentiments relatifs au terme de démocratie chrétienne », et que « tous les soupçons de danger s'évanouiront, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot ».

Il est intéressant d'observer, d'ailleurs, qu'en France même, où pratiquement, comme nous le verrons tout à l'heure, les démocrates chrétiens doivent seconder la démocratie politique, M. l'abbé Gayraud, quelques jours avant la publication de l'Encyclique, énonçait déjà les mêmes distinctions théoriques sur lesquelles le Souverain Pontife insiste : « Je voudrais, écrivait le député du Finistère, dégager le devoir de l'action sociale de toute suspicion de républicanisme et de démocratie... Cette action a pour principes, non pas une adhésion politique quelconque, mais le sentiment de la justice sociale et le sentiment chrétien de la fraternité. Chez le prêtre, un autre puissant motif vient s'y joindre : celui de démontrer au peuple la divinité du christianisme par ses bienfaits sociaux. L'action sociale ne se présente donc pas essentiellement avec un caractère politique et démocratique. Rien ne le prouve mieux que l'action du clergé en Italie, au Canada, en Belgique, en Allemagne, en Alsace-Lorraine (1). »

Ainsi le mot de « démocratie chrétienne », libéré des fausses interprétations dont l'accablait la malveillance des partis ou l'étroitesse des coteries, possède désormais, dans l'encyclique *Graves de communi*, son acte de baptême, et cet acte de baptême le naturalise, si l'on peut ainsi dire, dans tout l'univers chrétien.

## V

La démarcation si nette que Léon XIII vient de tracer entre la « démocratie chrétienne » et le socialisme

(1) GAYRAUD : *La Crise de la foi, ses causes et ses remèdes*, p. 215. Paris, BLOUD, 1901.

révolutionnaire sera désormais, pour la première de ces tendances, la ligne de défense la plus sûre, la plus efficace, la plus décisive, contre une accusation dont, ailleurs même qu'en Allemagne, les « démocrates chrétiens » étaient fréquemment l'objet. On les soupçonnait parfois, en France, sous un accoutrement qu'ils s'efforçaient de rendre orthodoxe, de jouer le rôle de fourriers ou de recruteurs pour l'armée grossissante de l'hérésie sociale ; et l'on justifiait le grief en cataloguant un certain nombre de revendications, effectivement communes à la « démocratie chrétienne » et aux partis révolutionnaires.

L'encyclique *Graves de communi* élève singulièrement le débat : elle ne s'arrête point à ces analogies de détail, elle va droit au fond des idées. D'une part, il y a une métaphysique ; et cette métaphysique, précisée et perpétuellement enrichie par les enseignements de la révélation et de l'Église, est le point de départ de la doctrine sociale : la fraternité humaine s'appuie sur la paternité divine. D'autre part, au contraire, s'étale la négation du transcendant ; le culte de l'Humanité — car l'âme humaine est ainsi faite qu'il lui faut toujours un culte — s'installe sur les décombres des croyances anciennes ; se présentant sous les noms de panthéisme, positivisme, solidarisme, s'étayant en un mot sur les systèmes philosophiques les plus divers, ce culte se propose comme le seul garant du bien-être humain et projette contre Dieu, docteur de résignation, le défi d'un incessant blasphème. D'une part, cette métaphysique souveraine, qui crée les assises de la doctrine sociale, convie les être humains à considérer les biens de la terre comme des moyens d'existence personnelle, d'existence familiale, de progrès social ; et l'on démontre, comme l'a fait un jour, avec son originalité d'autodidacte, M. Paul Lapeyre, que la recherche du progrès humain et du bien-être général n'est pas contraire aux obligations de l'ascétisme chrétien. D'autre part, les systèmes nouveaux — renaissance parfois avouée du paganisme antique —

dans lesquels tout est Dieu excepté Dieu lui-même, présentent la jouissance des biens terrestres comme une fin en soi. D'une part, on s'inspire de ces paroles de saint Thomas, qui, d'après M. l'abbé Naudet, formulent le but même de la « démocratie chrétienne » : « Il y a une fin surnaturelle qui est Dieu. La société doit fournir aux hommes les moyens les meilleurs de travailler à leur développement intégral, afin de rendre à leur créateur un hommage plus complet, et, ainsi, de se rapprocher de leur fin (1). » D'autre part, on traite d'imposteurs ceux qui lèvent vers les cieux leur regard, — Lamartine eût dit : leur souvenir. L'écart est immense, le fossé infranchissable.

Mais voici se dessiner, sur l'une des rives de ce fossé, certains signes d'assagissement pratique, certains gestes de politique, qui nous permettent, sans absurdité, d'entrevoir une heure d'histoire, plus prochaine peut-être qu'on ne le croit, où le parti qui s'intitule socialisme, atténuant la rigueur de ses constructions ou l'ambition de ses exigences, deviendra simplement un parti de réformes radicales. La théorie de cette évolution est déjà toute prête ; elle est là, à portée de nos yeux, dans les écrits de Bernstein, où cette façon d'opportunisme socialiste, qui semble commandée par l'intérêt, se prévaut orgueilleusement de la science, et où le marxisme, bagage trop lourd pour être traîné dans les ministères, est dénoncé, ou peu s'en faut, comme une erreur historique et sociologique. Chaque *leader* socialiste qui parvient aux fonctions publiques devient, quoi qu'il veuille et quoi qu'il dise, un disciple de Bernstein ; et l'hypothétique *Cité de l'Avenir* juxtapose désormais ses bâtisses, correctement régulières, ennuyeusement homogènes, à la ligne déjà longue des nombreux châteaux en Espagne édifiés à toutes les époques par l'oisive imagination des architectes sociaux.

---

(1) Naudet : *La Démocratie et les démocrates chrétiens*, p. 36.

Naturellement, au cours de cette évolution même, les points de contact se multiplieront entre les désirs immédiats et précis des politiciens socialistes et ceux de la « démocratie chrétienne ». Le volume si lucide et si fouillé que M. Max Turmann vient de consacrer aux développements du catholicisme social depuis l'encyclique *Rerum novarum* (1) permet à tout lecteur intelligent de deviner ces points de contact et de les définir ; nous n'avons pas à insister. Ne voyons-nous pas, déjà, quels éloquents parallèles pourraient être tracés entre le décret de M. Millerand sur les conseils du travail et les lointaines propositions déposées il y près de quinze ans par MM. de Mun et Lecour-Grandmaison : le projet de loi qu'on dénomme, en un laconisme assez inexact, projet sur la « grève obligatoire » est présent à tous les souvenirs ; si discutable qu'il soit à beaucoup d'égards, il réserve peut-être aux aventureux prédicateurs de la grève générale la plus gênante des entraves, et c'est ce qu'ont osé dire les socialistes allemands, qui l'ont critiqué (2) ; tel qu'il est, ne prend-il pas son point d'attache dans une conception de l'organisation professionnelle commune aux inspirateurs de M. Millerand et aux sociologues, trop longtemps méconnus, de l'Œuvre des Cercles catholiques ouvriers ? Le remarquable ouvrage de M. Paul Boncour : *Le Fédéralisme économique* (3), où l'on pourrait saisir en quelque mesure la philosophie du projet Millerand, allègue loyalement comme témoins ou comme maîtres plusieurs d'entre ces sociologues : et c'est de quoi, sans doute, ne se pouvait consoler M. G. Sorel lorsque, dans le *Mouvement socialiste* (4), il prenait à partie un publiciste indépendant, M. de Monzie, coupable d'avoir parlé en termes excellents du livre de M. Paul Boncour et de la thèse, non

(1) Paris, Alcan, 1901.
(2) *Mouvement socialiste*, 15 janvier et 1er février 1901.
(3) Paris, Alcan, 1900.
(4) *Mouvement socialiste*, 1er et 15 janvier 1901.

moins digne de lecture et d'attention, que M. Fernand Payen consacrait naguère aux conseils belges de l'industrie et du travail (1).

Il semble donc que, pratiquement, sur le terrain des vœux et sur le terrain des faits, certaines affinités soient perceptibles entre les projets pratiques de quelques écoles socialistes et l'action de la « démocratie chrétienne ». Mais M. Gustave Rouanet, dans les multiples comptes rendus dont il honore les publications catholiques sociales et auxquels la *Revue socialiste* donne l'hospitalité, prend perpétuellement l'initiative de nous avertir qu'entre lui et nous l'antagonisme philosophique est irrémédiable ; sa plume impétueuse se donne une peine bien superflue. Nous n'avions qu'à relire, pour être édifiés à cet égard, la lettre que Léon XIII, dès le début de son règne, consacra au socialisme ; nous n'aurons qu'à relire, désormais, la récente Encyclique sur la « démocratie chrétienne ». Deux intransigeances doctrinales sont en présence : ce n'est pas la nôtre qui cédera. Surviennent dès lors des discussions parlementaires où des signatures hétérogènes se juxtaposeraient au bas de certains projets, où des bulletins hétérogènes se confondraient au fond des urnes : nous ne nous alarmerons pas, le cas échéant, de voir certains socialistes être avec nous — que ce soit devant ou derrière — les auxiliaires de certaines mesures immédiates de justice sociale; et telles rencontres épisodiques, sagement concertées ou délimitées, nous paraitront d'autant plus exemptes de périls, qu'une fois de plus la parole de Léon XIII vient de rappeler et de garantir les droits intangibles de la vérité. Cette page de philosophie dans laquelle le Pape, pour rassurer l'Allemagne, dresse une infranchissable barrière entre la doctrine de la démocratie chrétienne et la doctrine de la *Sozial-Demokratie*, émancipe pratiquement, en même temps qu'elle la guide, l'action publique et l'autonomie parlementaire des

(1) Paris, ROUSSEAU, 1898.

« catholiques sociaux » ; et comme il arrive souvent dans l'histoire de l'Église, cet enseignement donne une impulsion par là même qu'il érige une digue.

## VI

Pareillement, les lignes où Léon XIII semble surtout viser la Belgique, et dans lesquelles il explique, en substance, que l'action populaire qualifiée de « démocratie chrétienne » se peut exercer sur tous les terrains politiques et sous l'égide de toutes les constitutions quelles qu'elles soient, renferment implicitement, pour nos Français, une direction et une leçon. Issue historiquement, comme on l'a dit ici même, de l'abdication effective de la noblesse et de la royauté (1), la démocratie représente, en France, le régime établi ; elle propose à tous les citoyens un commun terrain d'action ; susceptible assurément d'être constituée d'une façon diverse, elle ne cessera jamais, à ce qu'il semble, de faire prévaloir comme principe fondamental, que le dépôt et la disposition de la puissance publique appartiennent au peuple, dûment organisé et dûment consulté.

Si donc nous voulons appliquer en France les maximes de l'encyclique *Graves de communi*, nous y lirons, et nous en retiendrons : que « les préceptes chrétiens peuvent concorder avec n'importe quelle forme de gouvernement, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'honnêteté et à la justice » ; nous constaterons qu'en France la forme de gouvernement est la forme démocratique ; et jaloux d'une docilité littérale aux indications du Pontife suprême, nous nous installerons sur le terrain démocratique, qui est le terrain national, pour exercer

---

(1) Fonsegrive : *La crise sociale*, p. 118. — Cf. Gayraud : *Les démocrates chrétiens*, p. 10 : « La démocratie n'est pas regardée par nous comme l'avènement d'un droit primordial résultant de l'égalité naturelle des hommes, mais comme un *fait social* issu des faits antérieurs qui forment la trame de l'histoire. »

parmi nos concitoyens l'action « démocratique chrétienne ». En France, en Suisse, en Amérique, ceux qui sont et veulent être, au sens où ce mot est pris par le Pape, des « démocrates chrétiens », doivent être, préalablement, des démocrates tout court, — et cela, non par l'effet d'affinités exclusives, purement théoriques, entre la « démocratie chrétienne » et telle ou telle forme de gouvernement, mais en vertu de ce principe que les « démocrates chrétiens », dégageant leur action de toute préoccupation politique, la doivent approprier aux faits politiques existants (1).

L'Église romaine, respectueuse d'une part de tout pouvoir constitué, et soucieuse d'autre part que l'encyclique *Rerum novarum* soit appliquée sous toutes les latitudes, comprend et bénit, sous le vocable commun de « démocratie chrétienne », l'ensemble des efforts que tentent les catholiques pour adapter aux besoins des divers pays et à l'organisation des divers États l'urgente réalisation des enseignements de l'encyclique *Rerum novarum*. Ainsi, en France, comme ailleurs, le mouvement « démocratique chrétien » aura pour but le soulagement et le relèvement du peuple ; en France, comme

(1) Il est intéressant de rapprocher de l'encyclique *Graves de communi* où Léon XIII dégage la « démocratie chrétienne » de toute affinité politique exclusive, les idées analogues qu'exprimait il y a deux ans M. l'abbé GAYRAUD dans son livre : *Les démocrates chrétiens* (Paris, LECOFFRE). « La politique, écrivait M. Gayraud, est très secondaire aux yeux des démocrates chrétiens, soit qu'ils la subordonnent entièrement, comme il est juste, à l'œuvre sociale, soit qu'ils tiennent la question politique pour résolue en fait. Ils ne s'intéressent à la réorganisation du suffrage universel, à la décentralisation administrative et à l'émancipation communale, qu'à cause des rapports étroits de ces changements avec la représentation professionnelle et la part légitime d'influence qui doit appartenir aux associations dans le gouvernement du pays. Leur programme, de même que leur doctrine, est donc avant tout économique : et le grand devoir de l'heure présente leur paraît être celui de l'action démocratique sociale. » GAYRAUD : *Les démocrates chrétiens*, p. 291 et suiv. — Au Congrès du parti ouvrier chrétien tenu à Reims en 1896 et au Congrès national de la Démocratie chrétienne tenu à Plaisance en 1900, on a voté la proposition suivante : « Le parti démocratique chrétien, estimant que les questions sociales priment les autres, laisse à chacun de ses groupements la liberté de se placer ou non sur le terrain politique : mais si ces groupements se placent sur le terrain politique, ils doivent se déclarer nettement républicains démocrates... » (*Association catholique*, 1900, II, p. 173. Ainsi les deux Congrès admettaient : 1° que la « démocratie chrétienne » n'est pas nécessairement un groupement politique : 2° que, si elle veut avoir une action politique, elle doit, au milieu de la démocratie française, se placer sur le terrain démocratique.

ailleurs, il tiendra compte du régime civil accepté par la nation ; ce régime est la « démocratie » ; et le mouvement « démocratique chrétien », si le Christ est propice, aura peut-être cette vertu suprême de christianiser, parmi nous, la « démocratie politique... »

Léon XIII, recevant, le 8 octobre 1898, un pèlerinage d'ouvriers français, prononçait ces graves paroles : « Si la démocratie s'inspire des enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses ou subversives théories, elle accepte, avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire, la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ a déclaré être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur (1). »

Léon XIII parlait, ce jour-là de la forme politique connue sous le nom de démocratie, et de l'accès qu'elle peut et doit offrir aux influences chrétiennes. L'action populaire dite « démocratique chrétienne » au sens que prennent ces mots dans l'encyclique *Graves de communi*, fraiera la route à ces influences. Semblerions-nous faire un jeu de mots en disant qu'en France la démocratie peut devenir chrétienne grâce à la « démocratie chrétienne » ? Cette apparente subtilité, nous la risquons, afin qu'il demeure bien établi, au terme de cette étude, que Léon XIII, en publiant l'encyclique *Graves de communi*, a prétendu offrir à l'univers catholique un document sociologique, non un document politique ; que la « démocratie chrétienne » dont il reconnait, pour tous pays, le droit à l'existence, est un système d'action sociale, et non l'ébauche d'institutions politiques ; que cette

(1) Cité dans GAYRAUD : *Les Démocrates chrétiens*, p. 220-221.

« démocratie chrétienne », ainsi comprise, est appelée à faire prévaloir l'esprit de l'Evangile dans le gouvernement des Etats, quelle qu'en soit la forme ; et qu'en France enfin, elle doit être, logiquement, le plus ferme appui de la « démocratie politique », qui est le régime en vigueur et le cadre naturel de l'action civique.

GEORGES GOYAU.



*C'est à juste titre que nous dédions nos modestes pensées sur la vénérable Encyclique* GRAVES DE COMMUNI RE *à* GEORGES GOYAU *à* TIZIO VEGGIAN *et à* MAX TURMAN. *A Georges Goyau qui de nos jours, a fait connaitre avec une profonde et géniale intuition la sagesse de la réforme sociale proposée par l'Eglise; à T. Veggian qui, le premier parmi les Italiens a tenté d'en écrire l'histoire, à M. Turman qui l'a reliée aux destinées et aux espérances de la civilisation contemporaine. En même temps nous exprimons l'espoir que, dans une affectueuse concorde des esprits, l'on reconnaisse de plus en plus que Léon XIII, en définissant et en consacrant la démocratie chrétienne, l'a indissolublement liée au programme commun et général des catholiques.*

*G. TONIOLO — A. POTTIER.*

# LA PAROLE DU PAPE

## A CETTE HEURE SOLENNELLE

---

Une fois de plus par l'Encyclique du 18 janvier 1901, « *Graves de communi re* » sur la Démocratie chrétienne, Léon XIII a fait entendre sa voix au monde entier.

Croyants ou incroyants, tous sont habitués désormais à reconnaître dans la parole du Pontife un événement historique. Ainsi apparait plus évidente que jamais, la vérité de la parole du philosophe Schelling, – que le christianisme (entendez ici le catholicisme) en toutes ses affirmations intéresse autant l'historien que le théologien.

Et en effet, ce Document pontifical, tout en gardant entière l'Autorité suprême sur les fidèles, heureux de lui donner une prompte et docile adhésion, et sans perdre son cachet personnel d'œuvre de l'homme supérieur, que tous reconnaissent en l'Auguste Vieillard du Vatican, présente (comme chaque manifestation d'ailleurs de la divine mission de l'Église) un double lien qui le rattache à l'histoire du siècle où il parait.

D'un côté il se mêle et s'entrelace à toutes les *vicissitudes historiques* qui constituent la physionomie caractéristique de la société contemporaine et s'adapte à l'*ambiance extérieure*.

De l'autre il se prépare et se forme à travers une longue *élaboration historique*, apparaissant enfin comme le fruit mûr d'une *progressive et intime évolution*.

Toujours dans l'histoire de la civilisation chrétienne, la semence divine tombe et germe au milieu de circonstances qui semblent l'attendre et au temps opportun.

La considération de la nouvelle Encyclique dans ses rapports intimes avec l'histoire et la sociologie, répond donc aux bonnes méthodes scientifiques et semble en même temps la meilleure règle d'interprétation pour en comprendre la signification et la valeur.

1. — Trois immenses faits sociaux (pour s'en tenir strictement à ces derniers) dominent tout le XIX^e siècle et se prolongent dans le nôtre :

*a*) La dissolution définitive de l'ordre social chrétien dont la sage et laborieuse élaboration avait coûté des siècles à l'Eglise. Cette dissolution a été amenée par le triomphe de deux théories philosophico-civiles, toutes deux filles de la négation des Droits de Dieu sur la Société. Leurs deux représentants philosophiques sont Kant et Hégel, l'un auteur d'un individualisme libéraliste qui émancipe et désagrège, l'autre d'un panthéisme autocratique d'Etat qui concentre et nivèle tout. Tous deux ont fini par réduire la Société à un émiettement absolu.

*b*) L'effet parallèle de ce processus pathologique a été d'introduire à la base de la Société, de développer de longue main et enfin de déchainer comme des flots, sous l'impulsion de profondes et immenses innovations techniques dans l'industrie, le commerce et les communications, un prolétariat misérable, matérialisé et menaçant. L'état de ce prolétariat est la négation et la destruction de la condition respectée, prospère et faisant corps avec la solidité même de l'Etat, à laquelle l'Eglise avait autrefois élevé les fils du peuple travailleur.

*c*) Enfin, comme conséquence logique de ces principes philosophico-civils, et comme réaction historique contre cette double maladie générale et particulière, on a vu se constituer, se répandre et s'imposer dans tous les pays le socialisme scientifique. Il s'est divisé en deux écoles puissantes, se rattachant respectivement à Kant et à Hégel ; l'une à tendance individualiste, libérale, anarchique, l'autre à tendance panthéistique, autocratique ou d'Etat.

Depuis qu'il s'est affirmé d'une manière solennelle en 1848, l'un (l'anarchisme) avec Proudhon en France, et en Russie avec Bakounine ; l'autre (le collectivisme d'Etat), établi en France avec L. Blanc et en Allemagne avec Lassale, le Socialisme s'est complété par le Manifeste de Londres d'Engels et de Marx, et a fini par prendre en mains l'organisation pratique et la direction doctrinale du prolétariat mondial groupé en deux armées grandioses : l'*Alliance Universelle Anarchique* de 1869, et l'*Association Internationale des Travailleurs* de 1864.

2. — Ces faits immenses devaient naturellement susciter des projets et des efforts de restauration sociale, et c'est précisément sur eux qu'est venue se greffer l'action sociale de l'Eglise. Trois écoles ont surgi : l'école individualiste-libérale, l'école politico-sociale, et l'école réformatrice morale-chrétienne.

*L'école individualiste-libérale* ; elle eut d'abord une carrière heureuse et propagea des institutions populaires conformes à l'individualisme doctrinal et inspirées du principe du *self-help* (sociétés de secours mutuels, coopératives de crédit) ; cela se passa spécialement en 1848 grâce à Schulze-Delitzch (les banques populaires allemandes) et à Holyoake (la coopération anglaise) ; puis elle commence à subir, même à l'égard de la crise sociale, ce processus de dissolution qui aujourd'hui est manifeste et irrémédiable.

En présence de l'immense question sociale, sauf quelques optimistes solitaires qui continuent à appeler un plus large souffle de liberté, le vieux parti libéral se décompose en trois courants et se confond avec eux ; les uns s'attachant à un libéralisme radical avec Feuerbach et Dühring font de loin des amours à un idéal anarchique ; d'autres plus positifs et plus sensés, au risque de passer pour incohérents à l'égard des principes individualistes, se mettent dans les rangs des réformateurs d'Etat et favorisent cette législation sociale qui avant toute autre fut l'honneur des libéraux anglais et s'enlace à l'histoire parlementaire de Pitt, Huskisson, Peel et Gladstone. Enfin il y a un résidu puissant d'hommes d'affaires et

non de doctrine, pour la plupart capitalistes et politiciens qui tiennent avec tenacité aux institutions libérales présentes favorables à leur puissance actuelle et qui en présence du malaise social et de l'envahissement du socialisme, ne font appel qu'aux lois d'exception et à la répression par la force. Quoi d'étonnant si pareille école se montre impuissante à apporter un frein ou un remède à un malaise que, par ses théories et ses agissements, elle a en grande partie engendré elle-même ?

*L'école politique sociale*, poussée par les jeunes économistes allemands, s'est détachee du parti libéral en 1870, s'est constituée en une puissante *union* de propagande (Verein für sozialpolitik) et a eu une meilleure fortune. Elle se leva avec le propos explicite d'analyser à fond le problème social (soziale Frage) et de le résoudre immédiatement au moyen de *lois* et de *mesures* d'Etat ; à cet effet, il arma celui-ci (conformément à une conception politico-panthéiste) d'un pouvoir sans limites pour transformer toutes les institutions privées et publiques de la manière qu'elle jugeait utile ou nécessaire au salut et au progrès indéfini de la civilisation morale et matérielle ; c'est ainsi qu'elle élabora ce système complexe et pesant de *législation sociale ouvrière* qui, rentré dans le programme politique du prince de Bismark et du nouvel empire depuis 1879 et abattu ensuite au parlement allemand redressa, il faut l'avouer, beaucoup d'injustices et apporta de notables adoucissements au malaise social, spécialement dans les classes laborieuses et pour ce motif fut plus tard copié en large mesure par les autres Etats européens.

Mais cela n'arrèta point le cours du socialisme qui envahit plus que jamais les multitudes et les assemblées. « Si vous, tout comme nous, disait Bebel, vous invoquez l'omnipotence panthéiste du gouvernement pour restaurer l'ordre social, quel droit avez-vous de nous empêcher si, avec plus de logique, nous l'invoquons jusqu'au bout pour la complète réalisation du collectivisme dans lequel nous apercevons le sommet de la civilisation ? Vous autres *socialistes de la chaire et socialistes d'état*, selon le

et les échanges à la loi de la justice, de l'éthique et aux prescriptions chrétiennes. Il faut aider à la double tâche (économique et sociale) par *toutes les espèces d'associations* populaires d'initiative privée en y comprenant aussi les corporations *libres et mixtes* (des classes supérieures et inférieures) ; il faut enfin féconder cette tâche par toutes les formes modernisées de charité individuelle et sociale, et en particulier du patronage chrétien à l'égard des classes travailleuses ; et à tout cela il faut aider par l'action de l'Etat protectrice de l'ordre juridique et promotrice du bien commun, action qui doit se développer complètement en traitant tout le monde avec égalité ; il faut surtout appeler le secours de l'autorité directrice et de l'efficacité régénératrice de l'Eglise qu'on reconnait et proclame la source première et indispensable de conservation sociale et de progrès civil.

Il y eut une admirable et éclatante radiation de théories chrétiennes oubliées. Elles convergèrent bientôt en quelques foyers très vastes et lumineux autour desquels tous se retrouvèrent. Ce fut une renaissance inattendue et en moins de vingt ans, de 1870 à 1890, elle mit en évidence l'existence *systématique* d'une école *sociale-catholique* qui s'imposa au respect de toutes les écoles réformatrices et à l'attente anxieuse du monde enténébré et souffrant. Elle fut le produit d'une collaboration universelle qui montrait en quelque façon l'unité des esprits chrétiens autour du problème social. On y retrouve en France, de Mun et de la Tour du Pin. A peine revenus des campagnes sanglantes de 1870, ils commencent la lutte de pensées et d'œuvres restauratrices qui trouve plus tard son organe dans l'*Asssociation catholique* et où brillent les noms de de Pascal, Lecour-Grandmaison, de Ségur-Lamoignon et plus tard, de Lorin, de Milcent, de Savatier, de Cetty ; on y voit des Belges longtemps commandés par Woeste publiciste et homme d'Etat et qui guerroient sous l'oppression du libéralisme maçonnique ; on y aperçoit des catholiques du nouvel empire allemand, continuateurs de la pensée de Ketteler

et inspirateurs de ce centre parlementaire germanique déjà constitué depuis 1871 ; ce sont Moufang, Lehmkuhl, Winterer, Costa-Rosetti, Hertling aidés eux-mêmes par les aristocrates autrichiens Vogelsank, Bloeme, Kufstein qui gémissent sous l'oppression du capitalisme de la banque et de la bourse ; on y retrouve l'Italie qui, mêlant dans ses congrés tenus depuis 1875, les études aux œuvres, marquait chacun d'eux d'une pierre milliaire des revendications sociales. Enfin on voit réunies toutes les nationalités dans les assemblées scientifiques de l'*Union de Fribourg* dont l'aimable président, Mermillod, Evêque puis Cardinal servait de correspondant entre tous ces agissants et le Vatican.

Cette école catholique refleurissant autour de Léon XIII fut aussi une force qui suscita et propagea des institutions et des organisations pratiques sociales et chrétiennes ; ce furent, dès 1871 pour la France les cerles ouvriers de Meignan, de de Mun et de de la Tour du Pin ; en Allemagne et en Angleterre, les associations ouvrières de Kolping, les unions de patrons et de paysans de Schorlemer-Alst, les premières initiatives pour la défense de la petite propriété (Hofrecht, Homestead), les sociétés coopératives de toutes formes depuis celles de production de Ketteler jusqu'à celles de crédit de Raiffeisen avec une efflorescence simultanée d'œuvres d'épargne, d'assurance et d'achats collectifs, sociétés coopératives transportées en Italie par Cerutti, en France par Durand et plus tard multipliées partout de la Gallicie jusqu'à l'Irlande et l'Espagne ; tout cela constitue une véritable bénédiction qui est tombée sur le peuple et prouve aux yeux du monde que l'idée chrétienne, comme son divin auteur, a passé par là en faisant le bien.

## III

Et cependant, bien qu'il représentât quelque chose de *systématique* et de *classique*, ni l'idée scientifique, ni

l'action pratique des catholiques ne se contentent de ce programme, pas plus que de ces mesures qui pourraient se dire *normales* et *fondamentales*. Et peu de temps après cette date solennelle de 1870, se firent jour parmi les hommes de la pensée et de l'action catholique des tendances vers des directions plus marquées et plus hardies.

1. Elles reçurent leur impulsion d'autres symptômes et d'autres révélations de la conscience publique contemporaine qui menaçaient de rendre la crise sociale plus universelle.

Tels furent :

— la diffusion du *matérialisme scientifique*. Comprise par les multitudes déchristianisées ; universalisée autant par Haekel sous forme pantheistique que par Dühring continuateur de Feuerbach, sous forme d'*individualisme radical* ; alliée au triomphant *pessimisme* d'Hartmann, et enfin répandue par une effrayante propagande de l'université à la place publique, cette philosophie poussa partout à l'extrême, l'intolérance des malaises sociaux et aigrit spécialement l'esprit révolutionnaire de la multitude.

— Le *socialisme sous toutes les formes* qui partout se campait menaçant. L'association internationale des travailleurs représentant le collectivisme panthéiste d'Etat avait été dissoute en 1872. Elle reparait après peu d'années animée d'un mouvement fébrile sous la forme d'autant de *sociétés nationales autonomes* adaptées au génie de chaque peuple et coordonnées grâce à des statuts communs, (ceux de Gotha en 1875 et d'Erfurt en 1891). Ainsi ce mouvement prend, sous le nom de *démocratie sociale*, une intensité vertigineuse dans les parlements et dans les foules, depuis l'Amérique jusqu'aux pays latins les plus réfractaires.

D'autre part l'*alliance anarchique universelle* représentant l'individualisme nihiliste fut recomposée en 1873. Sous le prince Krapotkine et avec le mot d'ordre *allons*

*au peuple*, elle entra dans la *période de la terreur* ; c'est alors qu'éclatèrent les traitres assasinats d'Alexandre II de Russie (1880), du président Sadi Carnot en France, suivis plus tard de ceux de l'impératrice Elisabeth (1889) et du roi Humbert (1900). Le public était désormais convaincu de la marche irrésistible que, grâce au prolétariat, l'anarchie avait réalisée.

Les organisations de l'industrie moderne avaient pénétré dans tous les pays mêmes les plus retardataires, depuis ceux des Slaves jusqu'à l'Italie et l'Espagne. Il en était résulté chez les prolétaires une *conscience de classe* impatiente de hâter son émancipation et ses vengeances. Ils s'enrolent en masse dans les chambres collectivistes de travail et dans les sociétés secrètes de l'anarchisme.

En présence de ces faits formidables, il était naturel, il fut même providentiel que de ce programme social catholique ordinaire et commun à tous, vint à se détacher, à croître et à acquérir la prépondérance, un courant de pensées et de programme *plus urgent* pour répondre à l'inéluctable nécessité de faits immanents, *plus intensif* pour se proportionner à la *gravité exceptionnelle des dangers* et surtout s'adressant plus directement au *prolétariat* pour aller du côté où le besoin était plus pressant et les menaces plus proches. C'est de là qu'est venue *l'école catholique populaire et démocratique* dont l'intensité s'adapte à la gravité exceptionnelle du danger et dont la préoccupation directe est de pourvoir aux malaises et aux exigences du prolétariat.

2. Cette *école sociale catholique* tire ses lumières et son impulsion d'un diagnostic et d'une connaissance plus intime des maux immanents d'aujourd'hui et leur applique avec plus de décision les doctrines et les enseignements sociaux de la scholastique qui refleurit, du droit canon, de l'histoire de la civilisation chrétienne. Cette école sociale catholique plus récente ne renie pas les autres, mais elle les complète et les dépasse. En résumé elle revient à ces règles directrices :

— Si tous conviennent que la réforme sociale dépend d'une action coordonnée de *la justice et de la charité chrétienne*, cependant, il importe premièrement aujourd'hui de faire œuvre de *justice*, de réparer les flagrantes iniquités qui existent entre les classes inférieures et les classes supérieures ; pour cela il faut faire œuvre de justice non seulement commutative, celle qui s'exerce entre égaux, mais encore distributive et sociale proprement dite. — Si tous admettent l'intervention de l'Etat en faveur de l'ordre et du bien commun, il faut cependant qu'elle se développe d'une façon *proportionnée au besoin* ; elle doit par conséquent, aujourd'hui plus que jamais, avoir pour objet d'assurer *une protection et un soulagement spécial aux multitudes plus faibles et plus souffrantes.*— Si tous visent à la recomposition de l'organisme social basée sur la constitution des classes, ce qui presse pour le moment, c'est de commencer par *la reconstitution de la classe du prolétariat* pour en revendiquer l'autonomie et la relier, en vue du salut général, à l'ordre hiérarchique de la société.

Pour traduire en propositions concrètes ces aspirations qui, il faut le répéter, n'excluent pas les autres plus générales et ordinaires, cette école s'attache principalement à trois mesures spéciales dont elle demande l'immédiate et urgente adoption : — la réforme juridique des *contrats de travail* sous toutes les formes — une *législation sociale ouvrière spéciale* — les *unions professionnelles* même composées de seuls ouvriers, éventuellement obligatoires et représentant les intérêts moraux et matériels de la classe autonome des travailleurs.

C'est donc un programme *spécial, d'opportunité* et *plus militant*, qui, répondant parfaitement au moment historique qui résulte des faits, place avant toutes les autres, la solution du *problème populaire*. C'est là, en présence de la propagande de la *démocratie socialiste* le programme de la *Démocratie sociale chrétienne*.

Cette démocratie sociale chrétienne a elle aussi son

histoire; histoire instructive, grandissante et glorieuse. Elle ne prend pas son origine chez des hommes en désaccord avec l'école ancienne et générale des catholiques, mais dans une poignée de ceux-ci. Les premiers, ils comprennent la nécessité imposée par le moment présent, de se *replier vers des préoccupations populaires plus marquées*. A cette poignée viennent s'ajouter des phalanges nouvelles et plus jeunes ; et enfin, ils deviennent un flot qui passant sur l'autre plus lent et plus pesant, arrive jusqu'au seuil du Vatican pour solliciter l'approbation du Pape.

Déjà le programme donné en 1869 par Ketteler, que Léon XIII a appelé son grand précurseur, avait été formulé dans un congrès ouvrier et renfermait en germe toute la nouvelle école populaire. C'est le *centre parlementaire catholique* fondé en 1871, rapidement illustré par Winhorst, Mallinkrodt, Reichensperger, Ballestrem et plus tard par Hitze qui, de 1878 à 1883, au sortir de la fortifiante persécution du Kulturkampf, développe en Allemagne la législation sociale ouvrière. C'est donc aux catholiques que cette législation doit en bonne partie son inspiration et son triomphe et cela depuis les premiers et célèbres rescrits impériaux de 1880 jusqu'à la conférence internationale du travail tenue à Berlin en 1890.

En Belgique, après avoir secoué le joug maçonnique de Frère-Orban et de Bara, les catholiques inauguraient le pouvoir par l'*enquête industrielle de 1886 et de 1890* ; cette enquête donnait origine en 1887 et ensuite aux lois sociales ouvrières et en particulier à la célèbre loi sur les *conseils du travail* ; en même temps et à une extrémité opposée, les vieux féodaux autrichiens, l'âme imprégnée d'un frais et vivant modernisme, fondent dès 1882 sous la conduite de Louis Psenner le *parti réformateur* (Reformpartei), parti appelé plus tard des *Chrétiens sociaux* et illustré par les noms du prince de Lichtenstein et de l'avocat Lueger. Ils font passer en Autriche-Hongrie les premières lois sur les corporations de métiers (1883-1884)

sur la réglementation industrielle et sur les assurances (1885-1890). La France catholique emportait la grande bataille en faveur des syndicats (1884). Bien plus, à partir de ce moment, Léon Harmel inaugurait sous une nouvelle forme le *patronat chrétien* fondé sur le respect et la liberté de la classe ouvrière qu'il apprenait à se relever par elle-même. Sa parole et son exemple multiplie les sociétés composées de seuls ouvriers en France et dans toute l'Allemagne. En Suisse, pays de démocratie calviniste et radicale, c'est grâce à l'athlète catholique G. Decurtins que se fonde le secrétariat du peuple et autour de celui-ci, en 1887, la fédération générale des travailleurs comptant dès son origine cent mille ouvriers; dans cette même année, l'initiative de Mellaerts et de Schollaert créa les premières *gildes* ou corporations de paysans qui, multipliées ensuite et fédérées en 1890 dans le célèbre *boerenbond*, réunirent en peu de temps au moins trois cents gildes d'agriculteurs, jurant par la bouche de leur président Helleputte de ne laisser jamais déshonorer par la tyrannie socialiste le sol de la patrie.

Et ainsi se développait, en même temps que les idées, l'affirmation pratique de ce programme populaire lié aux trois postulata : *la réforme des contrats de travail*, la *législation ouvrière* et les *unions professionnelles des travailleurs*, postulata qui devaient respectueusement retentir jusque dans les salles du Vatican.

4. Ce programme trouva des organes d'interprétation et de propagande dans les *réunions* ou *congrès catholiques*, les initiatives personnelles des *Évêques* et les *Pélérinages*.

— Dans les congrès catholiques de partout, (et il faut citer particulièrement ceux d'Autriche qui dès 1882 se rendirent célèbre par les thèses défendues à la réunion de Haid en Bohême, celui de Coblenz, celui de Lucques, celui de Lodi, celui de Vicenza (1883-1897) ), le problème ouvrier prenait la première place dans les discussions. Parmi eux, les deux congrès qui furent provoqués à Liége par l'Evêque,

Monseigneur Doutreloux, furent surtout décisifs. Ce fut là en effet que furent posées les questions de l'intervention de l'Etat, et, par l'organe de l'abbé Pottier celle des légitimes revendications des travailleurs. La première l'emporta triomphalement et la seconde fut insérée dans les actes officiels du congrès. Cela provoqua en la même année 1890 une concentration des catholiques fidèles à l'autre programme plus conservateur. Ils l'affirmèrent à nouveau dans le congrès d'Angers sous la direction de l'Evèque Monseigneur Freppel. Et ainsi depuis ce moment il arriva que le mouvement social catholique se divisa nettement en une aile conservatrice et une aile populaire ; elles furent appelées brièvement du nom d'école d'Angers et d'école de Liège. Mais en attendant cette dernière était reconnue du public qui l'indiquait comme représentant l'avenir.

— Les sollicitudes éclairées des Evèques pour la classe ouvrière remontent au discours de Sainte Clotilde de Paris, donné par Monseigneur Mermillod, Evèque puis Cardinal. Mais parmi elles, l'épisode solennel auquel s'attachent les noms des Cardinaux Gibbons et Manning exercèrent une influence profonde et universelle sur l'opinion publique. Parmi les nouvelles et puissantes corporations ouvrières qui en Amérique, s'étaient multipliées récemment et spontanément, celle des *chevaliers du Travail* (*Knights of labour*), sous la présidence de Powderiy, forte de plus d'un million de sociétaires, avait accueilli des membres de différentes doctrines religieuses et sociales et à de justes et nobles revendications mêlait quelque proposition suspecte. Une condamnation de cette colossale association de la part de l'épiscopat américain était probable et imminente. Les deux grands prélats des deux puissants Etats anglo-saxons accoururent à Rome pour défendre la cause de cette société. Ils l'emportèrent et le *tolerari posse* fut prononcé ; grâce aux savants mémoires et aux chaudes paroles des deux pasteurs, la

condition et la brûlante question du prolétariat furent exposées dans toute leur nue grandeur sous les yeux maternels de l'Eglise.

— Survinrent les pélérinages ouvriers qui portèrent eux-mêmes aux pieds du Père commun les doléances et les vœux des enfants du travail. Ils avaient été précédés en 1885 d'un pélérinage d'une centaine de grands industriels chrétiens du Nord de la France. L'un d'entre eux, au nom de ses collègues, avait déclaré que leur conviction commune était que seule l'Eglise pouvait rétablir dans l'industrie moderne l'observation de la justice et de la charité. A de courts intervalles, grâce à l'initiative hardie et nouvelle de Léon Harmel et du comte de Mun et sous la direction du Cardinal Langénieux de Reims, trois pélérinages ouvriers se succédèrent à Rome.

Ils furent successivement six, dix et quinze mille ouvriers. Ils représentaient le monde moderne du travail, ce nouveau levain qui par sa fermentation, préparait la société future. Ils montèrent les escaliers du Vatican ; par la bouche de leurs guides dévoués ils répétèrent au successeur du Divin Maître « *Domine, salva nos, perimus ;* Seigneur, sauvez-nous, nous périssons » ; ils invoquèrent une parole de vie qui fut une définition solennelle des droits et des devoirs des classes supérieures, une base intangible des revendications populaires et la charte internationale des travailleurs modernes.

Il y eut un moment d'anxieuse attente ; comme aux instants les plus solennels de l'histoire, tous les yeux et tous les cœurs étaient tournés vers Rome. L'encyclique *Rerum novarum* parut ; on était au 15 mai 1891, ce fut la la réponse de Léon XIII au monde qui avait reconnu que l'Eglise est indispensable pour résoudre la crise sociale.

5. Le Pontife y fixait, justifiait et, au milieu des controverses modernes définissait mieux tous les principes, les traditions, la vertu efficace, les institutions essentielles de l'ordre social chrétien ; puis dans une vision sûre et d'une phrase vibrante, stigmatisait la

gravité de la crise sociale qui divisant la société en deux parties, oppose quelques ultra puissants à une multitude réduite à une condition presque servile ; il revendique en même temps *la justice du salaire* qui défend de soumettre au contrat ce minimum qui est nécessaire à la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête. Il légitime une *intervention spéciale* de l'Etat pour protéger et soulager les faibles et ceux qui souffrent. Comme remède souverain à la dissolution sociale d'aujourd'hui et au conflit actuel des classes il appelle la prompte reconstitution de *corporations mixtes ou même composées de seuls ouvriers*. Il y voit le meilleur moyen pour défendre et élever matériellement et moralement la condition des petits et des plus nombreux.

De cette façon, le Pontife, dans ce grand document, avec les premières et plus ordinaires réformes sociales des catholiques avait inscrit, au moins quant à leur substance, les règles et mesures caractéristiques du programme social ouvrier plus militant et plus urgent ; et ainsi ce programme avait reçu la consécration authentique qu'il avait sollicitée.

## IV

2) Le public appela immédiatement l'encyclique *Rerum novarum* la grande charte des ouvriers. Les savants proclamèrent qu'elle était à la fois une *conclusion* et une *préface*. Et en effet, non seulement elle apportait une confirmation de tout le programme doctrinal et pratique de l'action populaire, mais dans ce programme il semblait qu'elle eût, vu l'urgence des circonstances, en quelque sorte absorbé l'autre programme plus élémentaire et plus ordinaire ; de sorte qu'elle donna à ce programme spécial, une incomparable impulsion.

Et il en fut vraiment ainsi. L'élan *se manifeste d'abord dans les idées*. Dès ce jour mémorable, on voit

mûrir chez les catholiques de profondes études de philosophie, de morale, de droit, de sociologie dans lesquelles, *les problèmes les plus graves* où se retrouve la question sont creusés à fond grâce à une culture spéciale et plus profonde des catholiques. Il faut citer ici les livres de Cathrein, de Pesch, de Weiss, de Mayer, de de Pascal, d'Antoine (1). Ces problèmes sont développés devant le clergé des Séminaires et à l'occasion exposés dans des programmes d'études comme à Liége, grâce à l'initiative de Monseigneur Doutreloux et à l'enseignement de Pottier et en Autriche grâce au prélat Scheicher. Ils sont portés dans les chaires d'université comme à Munster, grâce à l'abbé Hitze et en vertu d'une mission donnée par l'Empereur lui-même. Ils sont traités quotidiennement dans des revues catholiques sociales nouvelles et anciennes dont la renommée est universelle. Ils sont formulés dans leurs dernières conclusions par les célèbres programmes des catholiques français, belges, hollandais, allemands, italiens (2). Ils sont livrés à l'intérêt général du public dans des livres géniaux militants et actuels par Goyau, Naudet, Gayraud, Lemire, Fonsegrive. Enfin ils sont popularisés par les célèbres discours et les monographies du comte de Mun. Ainsi apparut aux yeux du monde la fécondité exubérante de la pensée sociale populaire suscitée par la parole d'un Pape qui avait, après tant de siècles, relié à la théologie et aux traditions de la science chrétienne, les problèmes enlisés et insolubles de l'économie moderne ainsi que les criantes questions du travail.

*Les faits répondirent au rayonnement des idées.* L'action sociale, tout en visant directement au relève-

(1) Tous ces écrivains, encore qu'ils ne soient point enrolés dans le parti démocratique catholique, sont d'accord avec lui sur les lignes du programme (contrat de travail, législation ouvrière, corporations) et en dissertent avec profondeur.

(2) Programme français de S. Etienne du Comte de Mun (1892) de la Ligue démocratique belge (1893) de la Ligue démocratique hollandaise et des Députés catholiques (1893, 1897) du Tiers-Ordre franciscain à Paray le Monial (1894) des catholiques italiens (1894 à Milan, 1896 à Padoue) des Suisses (1894 Fribourg) des Allemands (1894 Coblenz) des *réunions des Revues catholiques françaises* (Paris 1896, 97, 98, 99, 1901).

ment du prolétariat dans toute l'Europe, reprit une vigueur nouvelle et multiforme. Mais plus caractéristique et plus significative fut l'œuvre des catholiques belges. Partant du propos explicite (comme le proclamait Monseigneur Doutreloux, Evêque de Liége) de s'opposer à la propagande socialiste « pour gagner le peuple à la religion en le faisant participer à tous les bienfaits sociaux que l'encyclique avait replacés dans une éclatante lumière » ils avaient d'abord accompli et pour ainsi dire précipité un travail fébrile de préparation (1886-1890), ils constituent sous la direction hardie et tenace de Verhaegen et de Helleputte, la Fédération des sociétés ouvrières catholiques, soit plus de cent groupements qu'ils opposent au faisceau des œuvres socialistes.

C'était en 1891 ; à leur premier congrès en 1892, ils l'intitulent *Ligue démocratique belge ;* en 1893 à leur second congrès, Verhaegen prononce et définit pour la première fois la parole *Démocratie chrétienne.* « C'est le parti de ceux qui veulent, sans usurpation du droit d'autrui, rendre au travail la place qui lui revient et poursuit dans ce but, les réformes nécessaires, sous la bannière du Christ et de l'Eglise. »

Tout en faisant luire de nouveau, comme un éclair dont l'apparition réconforte, la glorieuse mémoire des siècles du peuple sous la conduite du Souverain Pontificat, ce nom résumait dans une synthèse breviloquente *une histoire d'idées, d'expériences et d'espérances* déjà traduite en faits dans d'heureux débuts et destinée à faire du prolétariat du XIX^e^ siècle le *peuple chrétien* du XX^e^.

2) C'est de là que ce mot tira sa fortune. Le mouvement en faveur de la rédemption des masses avait trouvé son drapeau. Il ira désormais en avant d'un mouvement progressivement accéléré.

Les programmes sociaux des catholiques se renouvellent et se multiplient ; ils y insèrent les règles et les mesures qui dorénavant constituent le fond du programme populaire.

Les congrès catholiques de sciences et d'œuvres sociales dans certains endroits, ils prennent désormais le nom de démocratiques en Italie, en Allemagne, en France et jusque dans les pays ibériques et slaves, se trouvent pour ainsi dire absorbés par la discussion du problème ouvrier : le contrat de travail, le minimum de salaire, les règlements d'atelier, les conseils d'arbitrage, les conseils de preud'hommes, l'hygiène des établissements, la protection des femmes et des enfants, les sociétés pour les émigrants, les secrétariats du peuple, les offices privés et publics du travail, les aumôniers du travail, les missionnaires du travail, et surtout la protection légale du travailleur.

En effet, dans ces dix dernières années, *la législation sociale* a pénétré partout, même dans les pays les plus retardataires et les plus opposés. Presque toujours, à la commune, auprès des gouvernements et même dans la diplomatie internationale, elle a été défendue par de vaillants champions du clergé et du laïcat catholique. L'idée et la fervente préparation de *lois internationales* dâte de 1841 et a pour auteur l'Alsacien Legrand ; elle fut ensuite reprise et chaudement appuyée par les catholiques, par les cercles d'études en France et en Allemagne (entre 1882 et 1887) par Burri en Italie, par R. de Cepeda en Espagne, surtout par Decurtins en Suisse (1877 et 1888). Elle fut consacrée par le Souverain Pontife lui-même. A l'occasion de la conférence de Berlin pour la protection du travail, il en écrivait à l'Empereur d'Allemagne comme d'une nécessité sociale, et il envoya à cette conférence le Cardinal Kopp à titre de représentant. Enfin au congrès de Zurich en 1897, cette idée fut étudiée à fond dans d'intrépides discussions avec les socialistes par les catholiques Decurtins et Carton de Wiart.

Le mouvement des *corporations ouvrières* ne fut pas moins rapide. En Belgique, la *Ligue démocratique* avait donné l'exemple. On y prônait la représentation des classes ouvrières ; les corporations avaient plus tard

obtenu la personnification civile et elles unissaient les travailleurs pour faire valoir tous leurs *intérêts moraux juridiques* et *économiques* ; on préconisa ces unions professionnelles en Italie aux congrès de Pavie, de Fiésole, de Milan, de Rome et aujourd'hui elles sont traduites en fait en Lombardie, dans les Romagnes et en Toscane. En France, les syndicats ouvriers et agricoles, mixtes ou simples, chrétiens en bonne partie, se sont multipliés jusqu'au nombre de 4.500. Il y a là un correctif inattendu et merveilleux à l'individualisme radical du peuple français. Les deux gros volumes actuels de Nostiz et de Kuhleman, sans parler de ceux qui les ont précédés, de Howell et de Webb, ne suffisent pas à contenir la trame de l'histoire du développement de l'esprit corporatif de ces derniers temps en Allemagne et en Angleterre. En Allemagne les corporations confessionnelles chrétiennes dans la seule période des quatre ans écoulés de 1894 à 1898 ont receuilli plus de 100.000 ouvriers. En Allemagne encore pour mieux relier les sociétés ouvrières industrielles et agricoles déjà puissantes on a fait surgir l'immense *société populaire* (*Volksverein*) qui, sous la sage conduite de Pieper, embrasse désormais toute la Germanie catholique.

Ce programme était désormais arrivé à sa maturité. Réclamé par la conscience publique, et par les solennelles vicissitudes historiques du moment, il devient un signe populaire de ralliement. Quoi d'étonnant dès lors, qu'en dépit de préjugés invétérés, de la résistance des intérêts, des astuces cachées, et des vices du système électoral moderne, l'on vit, comme les eaux qui montent, entrer dans les conseils municipaux, dans les assemblées provinciales, dans les parlements et jusque dans les cabinets qui gouvernent, des catholiques méritants, et illustres, fidèles à ce programme, en faire entendre l'écho et en hâter, au milieu des difficultés et des contrastes, l'application progressive et glorieuse. *Ces populaires*, sous le nom de *chrétiens sociaux*, et guidés par Lueger, sont

finalement parvenus jusqu'à l'intérieur de la citadelle du capitalisme, c'est-à-dire au parlement autrichien et au conseil municipal de Vienne. En dépit de formidables oppositions et malgré les répugnances de l'Empereur, ces *populaires* portent leur chef Lueger à la présidence du conseil municipal et à la bourgmaitrise de la capitale.

3. Tout ce mouvement ascendant de pensées et d'œuvres généreuses en faveur du peuple procédait avec sagesse et continuité. Le Saint Père le suivait d'un œil vigilant avec sollicitude et prudence. Sans doute il ne retira pas un seul instant son approbation à tout ce groupe que nous avons appelé conservateur social, et qui s'attachait aux réformes premières et fondamentales de l'ordre social normal. Mais par ses discours aux pèlerins ouvriers en 1889 et en 1891, par sa lettre à l'Archevêque de Cologne en 1890, par la lettre qu'il adressa en 1893 au comte de Mun à l'occasion de son discours de St-Etienne, par la lettre qu'il donna en 1893 à Decurtins à l'occasion de la fédération ouvrière suisse, par ses réponses répétées à l'Evèque Doutreloux et au Cardinal Langénieux, les deux grands modérateurs sur le continent de ce mouvement populaire chrétien, par le Bref qu'il donna en 1898 au général des Franciscains pour l'exhorter à reprendre l'apostolat populaire du pauvre d'Assises, le Saint Père montrait qu'il patronait aussi avec un zèle intelligent cette *école populaire* ou *démocratique* que légitimaient et réclamaient les nécessités suprêmes du moment présent.

Et s'il est permis de l'ajouter, cette pensée du Pape fut répandue et rendue populaire par les phrases sculpturales elles-mêmes adressées à plusieurs reprises aux pasteurs et aux brebis et dont l'écho s'étendit partout : « il faut des remèdes prompts et efficaces, — opposez des sociétés ouvrières chrétiennes aux sociétés socialistes. — De vous dépend que la démocratie soit chrétienne ou socialiste. — Sortez de la sacristie et *allez au peuple.* »

— *Le clergé entendit ce langage et alla au peuple.* Le Cardinal Manning le prouva anticipativement en 1889

par un exemple solennel. Cent mille ouvriers des *docks* de Londres persévéraient dans une grève ruineuse. En vain l'Archevêque anglican et le Lord maire avaient employé leurs offices pour la faire cesser. Le Cardinal se présenta lui-même en personne, sollicita et obtint des autorités du port des concessions équitables et de meilleures conditions pour les ouvriers. Les ouvriers à la fois surpris et reconnaissants l'acclamèrent comme l'embassadeur du Christ et se cotisèrent pour faire au prélat catholique une offrande que celui-ci convertit aussitôt en un lit à l'hôpital.

Même le *peuple atteint par l'incrédulité et les préjugés* montra qu'il comprenait la parole du Pape et se rapprocha de lui. Au congrès ouvrier tenu en 1893 en Suisse à Bienne, ce siége historique du protestantisme calviniste hostile à toute espèce de hiérarchie ecclésiastique, Decurtins avait entrepris d'exposer aux travailleurs réunis la récente encyclique *Rerum novarum* ; le grand orateur catholique fut tout à coup soulevé par les bras nerveux de ces gens du peuple qui acclamaient le Pape des ouvriers.

Ce rapprochement entre ces deux puissances en apparence ennemies, le peuple et l'Eglise était ainsi opéré ; mais il fallait encore lui donner une confirmation solennelle.

Cela ne manqua point. Léon Harmel en 1897 avait repris les pélérinages des ouvriers à Rome. Au pélérinage de l'année suivante, en 1898, « le Bon Père des ouvriers » avait à l'audience pontificale prononcé ces paroles : « C'est le peuple des travailleurs qui est devant Vous, Saint-Père, ce peuple à qui vous avez donné une conscience plus exacte de ses droits et de ses devoirs et qui, en dehors de l'Eglise dont le fondateur voulut être ouvrier, n'eut jamais de vrais amis ni de vrais soutiens ; c'est cette démocratie chrétienne, peut-être méconnue et calomniée, mais qui certainement ramènera à l'Eglise les multitudes que le socialisme révolutionnaire en avait

éloignées. » Le Saint Père répondit à l'adresse des travailleurs par de sages avis et conclut par ces mémorables paroles : « *Si la Démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de gloire.* »

Ce n'est pas à tort que plus tard Monseigneur Ireland écrivait : « le développement chrétien du mouvement démocratique est vraiment le point central de l'action sociale de Léon XIII. »

4) Il était ainsi donné satisfaction aux prévisions, aux vœux, aux efforts de tant d'esprits, de tant de cœurs. Tous entrevirent que le cycle d'un grand événement historique venait de s'achever. Le comte de Mun admirait l'intuition divine de l'Eglise qui, prévoyant une ère nouvelle accueillait au haut de l'escalier du Vatican la foule des travailleurs avec le même affectueux respect avec lequel elle recevait autrefois le cortège des rois. De Vogué signalait le retour de l'Eglise à son ancienne tâche sociale et cela grâce à ce vieux Pontife émule des grands Papes du moyen-âge qui émancipaient les masses et légiféraient pour les peuples. Dans ces rapports directs entre la Papauté et le peuple, entre le peuple et les Evêques, dans leur quotidienne communication, dans ces avances de l'Eglise qui se présente *comme l'amie des multitudes* pour en relever la condition et la dignité, les Cardinaux Gibbons et Manning reconnaissaient le secret miséricordieux de la Providence pour ramener à l'Eglise les foules matérialistes et rebelles et y voyaient même avec Léon Harmel, l'unique moyen de hâter l'avènement de la société de l'avenir rajeunie dans le Christ. Un certain nombre de philosophes et de sociologues, même rationalistes, Leroy-Baulieu, Spuller, Benoist, A. Chiappelli appuyant la pensée de Monseigneur Korum, Evêque de Trèves, signalent l'Eglise qui, sous sa hiérarchie universelle, organise chrétiennement les masses populaires, comme l'unique puissance capable de faire front au socialisme cosmopolite. En même temps, Goyau, le

pénétrant publiciste de la *Revue des Deux-Mondes*, admire et acclame la divine vitalité et l'éternelle jeunesse du christianisme où l'ascension des humbles et de l'Eglise elle-même suivent des voies parallèles.

5) Et cependant, ces hymnes de victoire et ces joyeux pressentiments devaient, à un certain moment, subir une diminution et une interruption.

Ces progrès trop marqués de la Démocratie chrétienne, c'est-à-dire ce retour au Christ des multitudes ouvrières, ce relèvement moral et matériel du peuple qui résultait de l'œuvre de l'Eglise et de son Pontife offusquait les tenants de la vieille *démocratie libérale* essentiellement anti-chrétienne et disputait à la *démocratie socialiste* la matière brute du prolétariat rebelle. A partir de 1898, année célèbre dans toute l'Europe par la conjuration renouvelée de toutes les forces ennemies du catholicisme et asservies à la secte universelle la Franc-Maçonnerie (1) on exploita l'*équivoque du nom de Démocratie* qui peut avoir trait à un programme politique et l'on commença à dénoncer les démocrates chrétiens « comme des ennemis de l'ordre public et des classes sociales », funestes particulièrement au capitalisme conservateur qui commandait. Et nous avons vu les répressions et les lois d'exception persécuter à la fois les catholiques et les socialistes ; ce fut le cas de l'Italie en mai 1898 ; ailleurs, la bourgeoisie libérale s'allia avec le socialisme pour assaillir, scinder et briser le vigoureux élan de la vie sociale catholique dans les parlements et dans les nations ; ce fut le cas de la Hongrie, de Vienne, de la Bavière, de la Belgique et de la France.

Il y eut d'autres circonstances réelles, apparences ou choses de peu, pour légitimer et pousser en avant cette réaction contre la démocratie chrétienne.

Le zèle des démocrates à l'égard des intérêts des classes inférieures, l'affirmation vivace de leurs droits,

(1) La Franc-maçonnerie impie et anti sociale est un facteur que, depuis la date néfaste de sa fondation en 1717, aucun historien ne peut laisser de côté.

la dénonciation des iniquités dont elles sont victimes, toute cette partie des revendications populaires qui rentre légitimement dans le programme catholique, mais qui, par les voies opposées réunit dans certaines mesures immédiates catholiques et socialistes ; de plus la nécessité de faire concurrence aux socialistes en leur empruntant, pour la propagande populaire, leur acerbe critique, leur langage militant, leur tactique, leurs procédés, leurs allures, alimentèrent le soupçon qu'on oubliait les classes supérieures, qu'on laissait de côté des devoirs naturels et stricts, qu'on tendait vers le système de la lutte des classes, et même qu'on donnait une poussée à la révolution sociale égalitaire. Toutes les classes supérieures qui bien souvent ignorent la nature et la gravité des problèmes actuels et qui sont presque toutes imbues d'esprit rationaliste et utilitaire élevèrent bruyamment leurs protestations.

— Ajoutez ceci : l'imprécision de la phrase et des idées de publicistes catholiques dans plusieurs livres et discours d'occasion en faveur de la cause noble et généreuse, mais complexe et délicate, de la démocratie chrétienne, et cela, dans une ambiance sociale encore saturée de démocratie libérale, put sembler, ou bien être en partie, le ferment d'un retour plus ou moins inconscient aux doctrines d'un nouveau catholicisme libéral, péril contre lequel avaient déjà prévenu affectueusement le Pape, par son encyclique sur l'américanisme et plus récemment les Evêques d'Angleterre et d'Allemagne par leurs lettres pastorales collectives.

— De plus l'habitude qui s'introduisait parmi les apôtres les plus ardents, spécialement dans le jeune clergé d'une vie d'initiatives bruyantes et de batailles quotidiennes en faveur du peuple dans les parlements et dans la presse, à côté des socialistes et contre eux parut une pente glissante vers l'esprit d'indiscipline, contre l'unité stratégique du mouvement catholique et l'obéissance à l'autorité dirigeante des Evêques ; l'avertissement

s'appuyait sur les exemples déplorables des démocrates chrétiens Daens en Belgique et Stojalowski en Gallicie. Enfin la nécessité de faire du neuf dans les institutions, les mesures et les modalités imposées par une lutte dont la tactique était d'une continuelle mobilité sembla un oubli et un mépris coupable de tout ce qu'il y a de plus normal dans l'organisation et les forces traditionnelles du programme et de l'action catholiques ; et ce qui est pis, la nécessité pratique de parler aux multitudes matérialisées le seul langage qu'aujourdhui elles comprennent, celui des intérêts matériels, laissa croire que dans la rédemption sociale des peuples, on négligeait les forces morales et les vertus surnaturelles de l'Eglise ; qu'on naturalisait ce programme démocratique qui tire son caractère et son efficacité du nom de *chrétien*. Les bons eux-mêmes s'en alarmèrent ; plusieurs se retirèrent et recoururent à Rome.

Une fois de plus donc, il y eut un moment de douloureuse suspension ; une fois encore les esprits et les cœurs dans une attente angoissée sollicitèrent la réponse du Vatican. Cette réponse vint ; elle fut donnée dans l'encyclique du 18 janvier 1901.

## V

La Lettre du Souverain Pontife adressée au monde catholique (et cela prouve une fois de plus la grandeur et l'immensité de la cause dont elle traite) sort, à dix ans de distance, de l'Encyclique *Rerum Novarum* et en est le complément ; comme celle-ci, elle est le résultat d'un long cycle historique dont elle est la synthèse et l'achèvement.

Ainsi l'histoire que nous avons rapidement parcourue jusqu'aujourd'hui, en fournit, ce semble, la profonde et vraie explication d'une manière positive et concluante.

Sous ce faisceau de lumière, détachons et mettons en évidence dans cette Encyclique trois concepts très vastes dont la sagesse intrinsèque et l'adaptation extrinsèque

aux exigences historiques du moment brillent d'un *éclat* merveilleux. Car ne l'oublions pas, l'Eglise, institution surnaturelle, est en même temps une grande institution historique qui marche, pense et lutte avec l'humanité voyageuse de chaque siècle.

1° Après avoir donné explicitement les explications voulues, le Pape accepte de la Démocratie Chrétienne et le nom et la chose, « nel nome e nella sostanza ». Il rappelle toutes les Encycliques précédentes, et en particulier « *Quod Apostolici muneris* »; il y veut condamner de nouveau et la démocratie libérale qui meurt et la démocratie socialiste qui monte et qui grandit ; il rappelle aussi l'encyclique « *Rerum Novarum* » ; il y veut montrer encore le code des « droits et des devoirs des deux classes sociales, des capitalistes et des travailleurs, ainsi que les remèdes efficaces pour protéger la cause de la justice et de la religion et enlever toute dissenssion entre les divers ordres de citoyens... c'est au surplus le rôle de l'Eglise et c'est son éternel honneur de pourvoir au salut de toutes les classes sociales et « principalement des déshérités de la fortune » ; Il recommande les études et les œuvres excellentes dont ces Encycliques ont été l'origine parmi les catholiques « pour pourvoir aux intérêts des prolétaires ». Après cela Léon XIII confirme dans le *programme social populaire* qui, sous ce nom de démocratie chrétienne, a surgi pendant les trente dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, programme dont lui-même avait dessiné les grandes lignes en des documents autorisés, et dont il avait suivi et encouragé pas à pas tous les développements.

Ce programme démocratique, spécial et plus militant, que l'on pourrait appeler « à brève échéance » à cause de l'urgence de sa réalisation et qui se résume en ces trois points essentiels, la réforme du contrat de travail, la législation sociale ouvrière et les Unions professionnelles, le Pape veut le relier, l'unir (cela résulte à l'évidence du récent document) à l'autre programme que l'on pourrait appeler *conservateur*, *général*, *normal*,

et par conséquent à longue échéance. Il veut le relier à ce programme ancien qui est comme une base sur laquelle tous les catholiques sont d'accord et qui comporte l'autonomie personnelle, la reconstitution de la famille, les associations diverses, la stabilité et la diffusion de la propriété, l'organisation du crédit, l'épargne et la prévoyance, la justice, l'éducation morale et religieuse. Et ainsi la dernière lettre de Léon XIII met une fois de plus en évidence la résolution de l'Eglise *de ne point monter la garde autour des abus sociaux de notre époque* et, dans le terrible conflit actuel *de ne point se ranger par un calcul utilitaire, du côté des puissants et des jouisseurs* ; résolution qui fut celle de ses origines et qui a toujours provoqué l'admiration de ceux qui ont étudié la philosophie de l'histoire. Cette lettre prouve qu'elle veut au contraire, dans un esprit d'amour et de paix, prendre en mains la cause des faibles et de ceux qui souffrent ; qu'elle veut, par le concours et au profit de tous, les relever, leur assurer le bien-être et le respect de leur dignité chrétienne ; qu'elle veut enfin, pour réaliser un programme aussi sacré et aussi élevé, prendre pour base la reconstitution chrétienne de toutes les classes et de l'ordre social.

Comme autrefois, en face de l'horrible esclavage romain, comme plus tard, en face de la servitude de la glèbe, ainsi, aujourd'hui en face du prolétariat moderne et du socialisme qui le ruine et l'épuise, l'Encyclique indique et proclame ce grandiose travail de justice, d'équité et d'amour, de prévoyance sociale, de salut universel du peuple. Elle y voit un immense et juste devoir de charité sociale.

Quelle sagesse rédemptrice ; mais aussi quel sens et quel respect historique du passé !

2° En second lieu l'Encyclique indique à la Démocratie chrétienne toutes les précautions nécessaires pour que ce grand renouvellement social arrive à son terme. Le Pontife qui, comme Nonce Apostolique, avait assisté aux premières ébauches du triple mouvement démocra-

tique, libéraliste, socialiste et catholique et en avait mesuré la complexité et l'ampleur ; Celui qui, Archevêque de Pérouse, méditant et écrivant ses Lettres Pastorales (1867-68) sur *l'Eglise et la civilisation*, avait déjà rattaché ce fait de la démocratie moderne aux lois historiques et providentielles du Christianisme ; Celui qui, du haut de la Chaire de Saint-Pierre avait vu venir à Lui et demander une approbation, cette jeune démocratie chrétienne, conduite par la main d'Evêques et d'hommes éminents, tels que Mermillod, Doutreloux, Langénieux, Manning, Gibbons, de Mun, Decurtins, Harmel ; Celui-là on peut bien le dire sans indiscrétion était trop convaincu de la nécessité de cette œuvre régénératrice de la religion et de la civilisation, pour que, devenu Pontife suprême, il ne veillât point avec une jalouse sollicitude à ce qu'elle n'éprouve ni déviation, ni retard, ni arrêt.

Et c'est pourquoi, sage modérateur, Il multiplie les avertissements et les sévères précautions pour diminuer les obstacles extrinsèques et les violentes réactions.

Un programme trop complexe qui ferait naitre des équivoques, des contestations et des passions ; un zèle indiscret qui semblerait trahir une systématique division des classes ; une parole imprudente tombant dans un milieu déjà chargé d'électricité ; tout cela ne pourrait-il pas précipiter la conjuration latente de tant de forces opposées, depuis les gouvernements soupçonneux, antichrétiens, jusqu'au capitalisme égoïste et alarmé ; et *vice versa*, tout cela ne pourrait-il point éloigner le concours de ces classes restées bonnes, mais encore trop ignorantes de leur devoir, et qui doivent pourtant tôt ou tard s'adjoindre à l'Eglise pour relever le peuple ?

Et voilà pourquoi le Père prévoyant nous prémunit de la part de ses propres apôtres et défenseurs, avec autorité contre les périls intérieurs qui pourraient faire dégénérer ce mouvement rénovateur.

Les intempérances orgueilleuses, l'indiscipline, et enfin l'égarement de Lamennais et de son école, après

avoir fait de cruelles blessures au sein même de l'Eglise, n'ont-ils pas contribué à retarder de cinquante ans l'avènement de la Démocratie chrétienne? Aussi veut-il en écarter tout ce qui pourrait la détourner ou la faire dévier de sa route — depuis les passions politiques troublées et troublantes jusqu'à l'effervescence des vaporeux enthousiasmes, jusqu'aux procédés tumultueux qui offusquent la calme sécurité de l'œuvre de Dieu.

Et vraiment le travail presse, un travail profond, suivi et persévérant : le rapprochement croissant des deux grandes ailes du socialisme collectiviste et anarchique, le procédé insidieux parce que dissimulé du programme socialiste de réformes graduelles, inventé par Bernstein, approuvé au Congrès de Hanovre, et universalisé au Congrès de Paris, le libéralisme passant définitivement à une lutte ardente contre le Catholicisme, et en attendant, au milieu de toutes ces forces conjurées, l'extension d'une propagande subversive qu'écoutent en masse des multitudes irritées, voilà dans ces derniers temps, les faits qui s'accumulent et menacent notre société.

Quelle sagesse en les conseils rigoureux du Pape ; mais aussi quel sens exact de la réalité présente !

3° Mais après cette vision d'un présent gros de l'avenir, l'Encyclique (et c'est le troisième des concepts qui la dominent) commande et exige impérieusement que la Démocratie ou l'action populaire chrétienne, appelée à engager la lutte finale pour l'amélioration et la rédemption du peuple et de toute les classes sociales, passe des idées à la réalité concrète. Il y a des moments solennels dans l'histoire, où se réalise en un irrésistible sentiment la vérité de l'antique parole « ce n'est pas par la dialectique,. mais par les actes généreux que se sauvent les peuples. » (1). Et c'est pourquoi Léon XIII ne dispense aucune des forces vives de la société du devoir urgent et magnanime de descendre sur le terrain pour faire triompher la religion et la civilisation chrétienne.

(1) *Non in dialectica complacuit Deo salvum facere populum suum.* (S. Ambroise).

Tous les penseurs et tous les hommes d'Etat, depuis L. Veuillot, Lacordaire et De Vogüe, jusqu'à Kidd, Stien, et Gladstone, ont prévu un profond renouvellement social qui plane et hésite, douloureusement incertain, entre la Démocratie socialiste et la Démocratie chrétienne.

L'Eglise avec son regard modérateur qui embrasse les siècles, habituée à contempler et à diriger de haut, les plus profondes transformations sociales, commande aujourd'hui impérieusement à tous les croyants qui pensent ou qui agissent, un suprême et général effort en faveur des masses populaires, et par là provoquant le concours de toutes les classes sociales, elle assure au monde que la victoire dans ce XX^e^ siècle appartiendra au Christianisme.

Quelle perspicacité d'intuition ; mais aussi quel pressentiment historique de l'avenir !

Ainsi ce drapeau de l'action sociale populaire, qui, hier encore, pouvait être un symbole de contradictions, de résistances, d'équivoques et de malentendus passe aujourd'hui dans les mains de l'Eglise elle-même, et devient un gage d'ordre, d'harmonie, d'élévation, de civilisation pour tous. (1)

(1) Il convient de relever comment l'Eglise, tout en multipliant les règles et les précautions a augmenté de plus en plus l'importance et l'efficacité du programme de la Démocratie chrétienne. En effet elle en accepte le nom et en rattache le contenu à toutes les doctrines et à toutes les directions des précédentes encycliques et surtout de l'encyclique *Rerum* : par là, le Pontife, en présence des timidités, des résistances et des oppositions, la consacre de nouveau dans son symbole extérieur et dans sa substance intrinsèque. Il la détache des formes politiques : par là il en étend la fonction et en accroît l'importance. Désormais elle n'est plus restreinte à des formes déterminées, nationales ou accidentelles de gouvernement civil. Elle est universalisée comme un fait inhérent à la société humaine, aux problèmes de tout le monde civil et même aux lois de la civilisation chrétienne. Il la prémunit contre les dangers qui peuvent venir de nous-mêmes, c'est-à-dire du zèle qui n'est pas toujours éclairé et équilibré de ses plus chauds défenseurs : par là, il a écarté le prétexte aux attaques, le péril de l'amoindrir, de la corrompre, de la faire dévier et disparaître dans des luttes mesquines, irritantes et inféconds. Aux saintes revendications de la justice dont s'occupent si amplement et d'une façon si vibrante les documents précédents, il a, en faveur des classes laborieuses, relié les dispensations de la charité sous toutes ses formes, depuis le patronage jusqu'à l'aumône ; par là il a réuni en leur donnant une nouvelle vigueur toutes les forces capables d'apporter remède à l'immense malaise social ; en effet, il les ramène précisément à cette même source de la charité qui, au lieu d'exclure, met en valeur et porte à leur perfection dans les relations civiles, toutes les lois divines et humaines. En présence de l'œuvre qui s'impose de la restauration des droits des classes inférieures et du relèvement

4. — Cet épisode du Catholicisme à cette heure solennelle, promet donc de fournir une des pages les plus magistrales de l'histoire de la civilisation chrétienne.

Rappelons-nous que l'auteur de cet épisode c'est cette Eglise qui est la contemporaine de tous les siècles et la concitoyenne de tous les lieux, qui embrasse le passé et l'avenir, et dont la voix qui toujours se répercute dans l'infini sans s'éteindre jamais, non seulement enseigne et fortifie, mais encore ressuscite et vivifie.

A la voix du Grand Vieillard bouillonne le monde de demain. Peut-être ne verra-t-il pas les splendeurs éclatantes de son midi.

Ainsi Grégoire VII mourut vieux et épuisé dans l'exil de Salerne, quand toutes les forces adverses semblaient avoir triomphé de lui. Mais la voix puissante qui avait proclamé la sainte émancipation de l'Eglise et

---

de leur condition et de leur dignité, le Pape appelle, sollicite solennellement et en rappelant l'obligation de le donner, le concours de tous sans distinction, depuis le savant jusqu'au riche et au pauvre, depuis le laïcat croyant et agissant jusqu'au clergé séculier et régulier ; il invoque les initiatives individuelles et l'action multipliée et collective d'associations autonomes sous la direction supérieure d'un centre coordinateur. Il a voulu ainsi, en faveur de cette œuvre, placer tout le monde sous la loi commune du devoir ; compléter et harmoniser les efforts légitimes des classes inférieures avec ceux des classes supérieures et des autorités publiques ; il a voulu de cette façon en vue de ce but suprême et urgent de salut et de progrès social, unir toutes les forces en un faisceau puissant, complet et durable. Enfin il a confié ce grand œuvre rénovateur à la sage direction, aux sollicitudes zélées, et à la vigilance paternelle des Evêques sous la conduite et l'autorité du Pontife ; il l'a ainsi relié plus intimement à l'organisation hiérarchique et à la mission sociale de l'Eglise.

Tel est, si je ne me trompe, après la nouvelle encyclique complément des précédentes, l'aspect nouveau et solennel que présente cet ensemble d'idées, d'aspirations, de faits complexes qui passe sous le nom de *Démocratie chrétienne*. Dorénavant, elle cesse d'être *dans l'ordre des idées*, un problème partiel, unilatéral, passager et devient un programme général, permanent, normal dans l'histoire du christianisme ; une nouvelle et divine répétition du *misereor super turbam* ; il est destiné, moins par des voies humaines que par des voies surnaturelles, à aboutir, à travers l'élévation matérielle des multitudes, à une évangélisation des pauvres plus étendue et plus élevée ; à aboutir pour le salut et l'honneur de la société et de la religion, à une participation plus grande de ces pauvres aux bienfaits spirituels de la civilisation chrétienne. Cette Démocratie chrétienne, *dans l'ordre des moyens pratiques*, cesse d'être confiée à l'initiative, à la valeur et même aux audaces de quelques corps francs et abandonnée à des guerillas qui s'opèrent sur le flanc de l'armée, elle rentre dans l'organisation permanente et dans la marche régulière et sage de l'Eglise ; de cette église accoutumée depuis des siècles à guider les conquêtes de la civilisation et à les mesurer sur le degré d'élévation des humbles dans la justice et la charité du Christ.

Telles sont mes prévisions ; elles apportent une nouvelle joie et une plus énergique conviction à l'acte qu'ici je renouvelle de soumission au jugement de l'Eglise.

du peuple avec elle, ne s'éteignit pas, et l'histoire fidèle a donné son nom aux siècles les plus brillants de la civilisation chrétienne du moyen-âge.

De même les générations futures salueront en notre Vieux Pontife l'auteur de cette nouvelle action régénératrice de la société, société que Lui, sûr de ces immortelles destinées, sur le seuil même du XX<sup>e</sup> siècle, n'a pas hésité à consacrer au Christ, Rédempteur de tous les peuples, et selon la sublime parole de St-Paul, « au Prince du siècle à venir ».

G. TONIOLO.



# Les Directions Pontificales

ET

# LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

---

L'importance de l'Encyclique « *Graves de Communi re* » ne peut échapper à ceux qui se préoccupent du mouvement social d'aujourd'hui. Cette encyclique, c'est une observation qu'il importe de faire au début de cette étude, ne modifie ni ne change en rien les enseignements antérieurs donnés par Rome, au sujet de l'action sociale Chrétienne. C'est à dessein que le Saint Père rappelle dans la dernière encyclique ses lettres « *Apostolici muneris* » et « *Rerum Novarum* », et, dans une note, la lettre du 25 Novembre 1898 au Ministre Général des Frères Mineurs. Ces documents subsistent dans leur teneur et leur vigueur intégrales, et c'est en se pénétrant de leur esprit et en les rattachant à la dernière lettre du Saint Père, que nous serons assurés de suivre fidèlement ce qu'on a appelé d'un mot très juste les *directions Pontificales*.

Les deux encycliques, que le Saint Père rappelle, ont comme but et comme caractère principal de fixer la *doctrine* de l'Eglise quant à la Théorie Socialiste, de déterminer les Droits et les Devoirs du capital et du travail et d'indiquer les moyens à mettre en avant pour apaiser le conflit qui a surgi entre employeurs et employés.

L'Encyclique *Graves de Communi re* a un but plus *pratique*. Elle concerne la mise en œuvre des moyens propres à soulager et à élever la classe ouvrière.

Que cette appréciation réponde exactement à la pensée du Saint Père, c'est ce qui résulte non seulement de la teneur des trois documents pontificaux, mais encore du témoignage de Léon XIII lui-même.

En effet, dans sa dernière lettre le Saint Père résume lui-même les deux encycliques qu'il rappelle. Pour la première, « *Quod Apostolici numeris* » : « Nous » avons jugé qu'il était de notre devoir, dit le Pape, d'aver- » tir publiquement les catholiques des graves erreurs » qui se cachent sous les théories socialistes et du grand » danger qui en résulte non seulement pour les biens » extérieurs de la vie, mais encore pour l'intégrité des » mœurs et pour la religion. »

Pour la seconde, l'encyclique *Rerum Novarum*, le Saint Père la résume en ces termes : « Après avoir traité » longuement des droits et des devoirs par le jeu harmo- » nique desquels les deux classes de citoyens, celle qui » apporte le Capital et celle qui apporte le travail, doivent » s'accorder entre elles, Nous avons montré en même » temps, d'après les préceptes évangéliques les remèdes » qui nous ont paru pouvoir contribuer le plus utilement » à sauver la cause de la justice et de la Religion et » à guérir toute dissension entre les classes de la » société. »

Lors de la fête du 23e anniversaire de son couronnement, dans sa réponse aux félicitations du Sacré Collège, le Saint Père a donné lui-même la caractérisque de l'encyclique « *Graves de Communi Re* ». Le cardinal doyen, dans son adresse, ayant fait allusion au dernier document pontifical, le Saint Père lui répond : « Quant à » nos derniers actes dont il vous a plu, monsieur le » Cardinal, de faire tantôt mention.... nous avons jugé » utile de déclarer d'*une façon pratique* la manière dont » il faut efficacement avoir soin des vrais intérêts du

» peuple ». « Giudicammo espediente dichiarare in modo » pratico il come debbansi efficacemente curare le utilità » vere del popolo. »

*
* *

Il n'y a pas lieu de faire ici l'analyse détaillée du document pontifical. Cette analyse a été faite d'une façon spécialement consciencieuse par M. l'abbé Six dans la Revue « *La Démocratie Chrétienne* », (mars et avril 1901). Qu'il nous suffise de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce document afin d'en tirer une perception synthétique.

Trois pensées principales qui dominent le tout dans ce document, permettent d'apercevoir la place exacte et l'importance relative de chacune des parties.

Après un préambule où il rappelle et résume les documents antérieurs relatifs à la question sociale, après avoir constaté l'efflorescence nouvelle des institutions populaires, suite de ses enseignements, le *Saint Père approuve formellement le Nom et la Chose même de la Démocratie Chrétienne*. Cette approbation est donnée sous la condition que la Démocratie Chrétienne vise comme but final la Félicité Eternelle, observe, la distinction naturelle des classes, et évite de poursuivre comme but politique la forme républicaine de gouvernement civil. De plus la Démocratie Chrétienne, pour rester digne de cette appellation, doit tenir compte des intérêts des classes non populaires, rester soumise à toutes les autorités religieuses, et éviter la Neutralité Confessionnelle.

Le Saint Père réclame en second lieu, l'union de toutes les forces catholiques en vue du soulagement des classes populaires, et de l'élévation intellectuelle et morale du Peuple. Cette union, c'est celle de la Démocratie Chrétienne que le Saint Père vient d'approuver, avec les Classes Supérieures qui peuvent remplir les devoirs auxquels elles sont tenues vis-à-vis des déshérités de la terre en encourageant les institutions anciennes et nouvelles fondées par les Catholiques.

Enfin le Saint Père nous donne des avis impératifs pour éviter que ce mouvement d'ensemble perde de son efficacité.

A cet effet :

*a*) Il veut que dans les journaux et les discours adressés au peuple l'on évite, par crainte de division, le développement de certaines questions subtiles et d'une mince utilité.

*b*) Partout où, comme en Italie, il y a un comité supérieur concentrant l'action sociale, qu'à lui soit attribuée la force motrice et directrice.

*c*) Le clergé doit aller au peuple sans que l'action extérieure nuise à l'esprit intérieur. Clercs et Laïcs tout en s'appliquant dans des entretiens fraternels, à inculquer opportunément aux ouvriers leurs devoirs, doivent dans cette action populaire obéir aux Evêques.

*
* *

La Démocratie Chrétienne dont parle Léon XIII est bien celle qui existait avant qu'il ne publie l'encyclique *Graves de Communi re.* Il importe de bien fixer ce point. Celà résulte du texte pontifical lui-même.

En effet :

*a*) le Saint Père parle de cette Démocratie Chrétienne dont le Nom et la Réalité ont occasionné des controverses parmi les catholiques. Et qui ne sait que c'est en Belgique et surtout à Liége, que ces controverses ont été vives et longues ?

Ici plus qu'ailleurs les catholiques ont formulé, exagéré toutes les appréhensions que le Saint Père rappelle dans sa Lettre.

*b*) Le Saint Père appelle Démocratie Chrétienne, cette action des catholiques qui, surtout à la suite de l'encyclique *Rerum Novarum* a éclaté en faveur du peuple et qui dans certains pays s'est appelée Christianisme social.

L'action des démocrates chrétiens de Belgique date précisément de cette encyclique. Liége peut même revendiquer l'honneur d'avoir pressenti l'encyclique, en commençant cette action sociale chrétienne avant sa publication ; dès avant l'encyclique, l'Ecole de Liége soutenait que l'Action Sociale Chrétienne ne pouvait se borner au Patronage et à l'Aumône.

Il ne s'agit donc pas dans la Lettre *Graves de Communi re* d'une nouvelle démocratie chrétienne que le Saint Père créerait de toutes pièces et qui à entendre certains réfractaires se résumerait à peu près..... à leur conservatisme anti-démocratique.

*c*) Nous connaissons tous la tactique souvent employée ici et ailleurs par les catholiques opposés à notre action sociale. Y avait-il quelque part un excès isolé, un groupe outré, que les démocrates chrétiens, une fois informés, étaient les premiers à écarter ou à condamner, nos adversaires s'empressaient d'en rendre responsable la Démocratie Chrétienne toute entière. Ils confondaient à dessein, parfois à plaisir, quelques échauffés avec la masse, les excès de quelques-uns avec le programme tout entier ; c'était un moyen d'atteindre l'ensemble des Démocrates Chrétiens et le bloc de leurs desiderata.

Le Pape lui-même dans sa lettre a soin de prévenir l'objection et de déjouer la tactique des conservateurs anti-démocrates. « En effet, dit-il, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle Démocratie Chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelque excès ou de quelque erreur, personne ne blâmera... » Assurément en faisant cette remarque, le Saint Père ne répudie point sa déclaration aux ouvriers Français venus à Rome en Pélérinage. « Si la Démocratie est Chrétienne, disait-il, elle assurera à votre pays le salut et la prospérité. » Le Saint-Père approuvant solennellement la Démocratie Chrétienne voulait la dégager d'excès isolés avec lesquels les

conservateurs se sont efforcés de la confondre afin de l'abattre. D'après certains conservateurs, il n'y avait eu jusqu'ici que des excès dans le mouvement démocratique chrétien, même au pays de Liége, où cependant l'Evêque diocésain Sa Grandeur Monseigneur Doutreloux a déclaré publiquement dans une lettre au journal *La Vérité* de Paris, que la Démocratie Chrétienne dans son diocese s'honorait de suivre en tout les enseignements et les directions Pontificales.

*
* *

N'y a-t-il cependant pas lieu, de trouver un blâme à l'adresse des Démocrates Chrétiens, dans le passage où le Saint Père n'attribue aucune importance au *mot de Démocratie Chrétienne*, alors que ses partisans semblent avoir attaché le meilleur de leur fortune à cette appellation ?

Sans doute les démocrates chrétiens ont attribué au mot de Démocratie Chrétienne une importance considérable et après que cette dénomination eût été lancée à Liége, elle fut accueillie avec enthousiasme, par nos amis du Nord de la France d'abord, puis par nos amis d'ailleurs, surtout d'Italie. L'importance même que ce nom conquit en peu de temps résulte aussi des efforts tenaces et puissants de la presse conservatrice internationale.

Sans doute ceux qui adoptèrent cette formule comme devise, n'ignoraient point la fortune que peut avoir un mot dans les mouvements d'opinion qui pénètrent jusque dans les couches populaires. Ils voulaient qu'il n'arrive point pour ce mot ce qui est arrivé pour la formule, *libéral* et *libéralisme* : c'est-à-dire qu'une appellation très apte à signifier une chose bonne qui passionne les masses, fut accaparée au profit de l'erreur et du mal, alors surtout que le mot Démocratie avait déjà parmi le monde du Travail, une fortune toute faite. Ce fut la raison de l'opiniâtreté des Démocrates Chrétiens à défendre cette

appellation. Aujourd'hui, grâce à Dieu et à son Pontife suprême, elle est non seulement acceptée, mais encore solennellement confirmée et aux *actes des Démocrates Chrétiens* que nous venons de rappeler peut-on trouver dans la dernière Encyclique la moindre opposition ?

Evidemment non. Le Saint Père ne dit nulle part que d'une façon absolue le mot Démocratie Chrétienne n'a aucune importance. Il ne dit cela que d'une façon relative, c'est-à-dire que l'importance de ce mot est nulle *à l'égard de l'union des catholiques* ou de *leur soumission complète aux documents du Saint Siége* sur le mouvement social. C'est pourquoi si cette appellation ne pouvait être gardée qu'en compromettant l'un ou l'autre de ces biens supérieurs, il faudrait la sacrifier. Qu'on le sache bien, les oppositions irréductibles qu'a soulevées à maintes reprises la Démocratie Chrétienne ont mis parfois les autorités religieuses dans la nécessité de demander aux Démocrates Chrétiens des sacrifices assez héroïques, pour qu'ils ne reculent point devant ce nouveau sacrifice, s'il leur avait été imposé. Mais tant s'en faut que nous soyons réduits à cette concession que le Saint Père au contraire dans l'encyclique *Graves de Communi re* préconise l'Union des catholiques dans l'approbation et la confirmation solennelle, non seulement de la chose mais encore du nom de la Démocratie Chrétienne. Dieu en soit béni et son vicaire remercié. Plus et mieux que jamais les Démocrates Chrétiens iront en avant dans les voies tracées par l'Eglise, pour le Christ et pour le peuple.

*
* *

En Belgique on a prétendu publiquement qu'après l'encyclique *Graves de Communi re* toute action politique est désormais interdite à la Démocratie Chrétienne. C'est de l'aveuglement. Cette interprétation jure avec le texte, avec les faits, et avec l'encyclique *Rerum Novarum.*

*a*) Elle jure avec le texte: « Il serait injuste, dit le Saint Père, que le terme de Démocratie Chrétienne fut détourné vers un sens politique. Quoique la Démocratie d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire, cependant dans les circonstances actuelles il ne faut en user qu'en lui enlevant tout sens politique et en ne lui attachant pas d'autre signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. »

Le Saint Père prohibe donc tout sens politique à la Démocratie Chrétienne d'après l'étymologie du mot Démocratie et d'après l'usage que les Philosophes font de ce mot. Or étymologiquement, Démocratie veut dire Puissance Populaire et d'après les philosophes ce mot désigne la forme de gouvernement populaire comme la république.

*b*) Cette interprétation jure avec le contexte. Car dit Léon XIII, si le mot Démocratie ne doit pas être interprété dans un sens politique, c'est parce que les préceptes de la Nature et de l'Evangile ne dépendent d'aucune façon de *la forme du gouvernement civil*.

*c*) Cette interprétation jure avec les faits. En effet, les Chrétiens sociaux en Autriche, les Démocrates Chrétiens en France, et même en Italie sur le terrain administratif font publiquement et ouvertement de la Politique dans le but de provoquer de la part des pouvoirs publics, les mesures permanentes qui sont nécessaires au relèvement de la classe ouvrière. En Belgique la Ligue Démocratique bénie successivement par le Pape et par tous les Evêques, consacre une large part de ses congrès à l'étude des questions politiques et sociales.

*d*) Cette interprétation jure avec l'encyclique *Rerum Novarum*. En effet le Pape y enseigne que sans l'intervention des pouvoirs publics, il n'y a pas moyen dans l'organisation économique actuelle de relever la condition de la classe ouvrière.

Pour provoquer efficacement cette intervention dans nos régimes représentatifs il n'y a pas de meilleur moyen que l'action populaire.

* * *

A propos des mots « *Benefica actio*, action bienfaisante » cités plus haut, un grand journal italien, *Il Corriere* de Turin, prétendait que la Démocratie Chrétienne approuvée par Rome se réduisait à l'Aumône sous toutes ses formes.

Du Vatican, c'est *l'Osservatore Cattolico* qui le rapporte, on s'est empressé de faire comprendre à ce journal anti-démocrate, qu'il n'y était pas du tout.

Ajoutons à la louange de cette feuille, qu'elle a reconnu de suite et loyalement son erreur.

*Benefica Actio*, c'est l'expression par laquelle le Saint Père résume les œuvres multiples qui surtout après l'Encyclique *Rerum Novarum*, et sur l'initiative des catholiques se sont créées et développées partout pour faire du bien au peuple.

Quant à l'aumône elle-même, nous le savons, l'on a maintes fois reproché aux Démocrates Chrétiens de la réprouver. L'on disait : partout ils veulent mettre la justice à la place de la charité et n'en laisser aucune à l'aumône qui, à leur sens, rabaisse la dignité humaine dans le pauvre.

Ici c'est pure calomnie encore, que d'attribuer aux Démocrates Chrétiens le mépris de l'aumône ou la diminution de son importance, alors que la plupart d'entre eux la pratiquent largement et participent aux institutions qui s'y rapportent. Sans aucun doute les Démocrates Chrétiens affirment qu'aujourd'hui beaucoup d'ouvriers qui, dans une situation normale et chrétienne n'auraient pas besoin d'aumônes, sont obligés de tendre la main. Sans doute, ils soutiennent que la bienfaisance et l'aumône n'ont pas pour fonction de remplacer la justice.

Sans doute ils prétendent qu'avant de faire l'aumône, il faut payer ses dettes. Sans doute les Démocrates Chrétiens s'efforcent, tout en soulageant la pauvreté, d'enlever les causes qui la provoquent, surtout quand ces causes jaillissent dans une large mesure de l'acceptation et de l'application au régime économique de principes anti-chrétiens aussi bien qu'anti-sociaux.

Sans doute encore ces mêmes Démocrates croient que l'injustice sociale a multiplié la pauvreté au point d'en faire en beaucoup de milieux un hideux paupérisme, qui rend impossible, malgré l'abondance croissante des aumônes chrétiennes, le soulagement de toutes les nécessités. Sans doute enfin les Démocrates Chrétiens sont convaincus que, même sous un régime économique réformé comme ils le demandent conformément aux principes de la Théologie catholique, il restera encore assez de misères à soulager pour que l'aumône chrétienne ne soit nullement gênée dans son expansion. Mais qu'y a-t-il de tout cela qui soit condamné dans l'Encyclique *Graves de Communi re*? Est-ce que ces convictions des Démocrates Chrétiens ne sont point ou des vérités de fait dont l'évidence est éclatante, ou des postulata de la Morale chrétienne ?

Que de fois dans les rencontres avec les orateurs socialistes les Démocrates Chrétiens ont reproché à ceux-ci de ne rien faire pour les malheureux en attendant que la réforme sociale s'opère, tandis qu'eux mêmes s'empressaient par l'aumône d'aller au secours des victimes de l'économie libérale.

Au surplus il apparaît par le contexte même que le Saint Père avait en vue non les Démocrates Chrétiens mais les socialistes. C'est en effet aux socialistes que Léon XIII reproche explicitement dans le passage en question de considérer l'aumône comme un déshonneur pour qui la reçoit.



Que de fois aussi n'a-t-on pas reproché aux Démocrates Chrétiens de ne parler au peuple que de ses droits!

Les Démocrates Chrétiens seraient-ils visés principalement, dans le passage où le Saint Père recommande à tous, clercs et laïcs, de parler au peuple surtout de ses devoirs ?

Remarquons d'abord les termes mêmes employés par le souverain Pontife : il recommande de parler des devoirs des ouvriers non pas d'une manière inopportune, mais à l'occasion, quand le moment est favorable « *per opportunitatem* » ce qui est toute autre chose. Le Saint Père ajoute qu'en faisant cela, on fait toujours chose louable et il le recommande avec insistance. Voilà ce qui ressort exactement du texte lui-même.

Dès lors ne faut-il plus parler aux ouvriers que de leurs devoirs? Faut-il les entretenir de ces devoirs à propos et hors de propos *per opportunitatem* et *importunitatem ?* Faut-il laisser ignorer toutes les grandes questions qui passionnent et bouleversent le Prolétariat, à de bons et de pieux ouvriers, convaincus de leurs devoirs, qu'au surplus ils observent largement? Faut-il devant les auditeurs ouvriers prévenus contre les catholiques et qui, quoique baptisés, ont pour le socialisme des sympathies secrètes ou avouées ne parler que de leurs devoirs même aux premières rencontres? Nous ne le pensons pas.

Ces questions nous remettent en mémoire un épisode de l'apostolat des Démocrates Chrétiens.

C'était dans la banlieue de Liége, et dans une des communes les plus infestées par le socialisme. Devant un auditoire composé d'un bon millier d'ouvriers parmi lesquels un grand nombre de socialistes, l'orateur avait eu l'habileté de traiter si bien des revendications ouvrières, que, sans sacrifier un iota de la vérité, il produisit une impression qui éclata en longs

applaudissements. A un second meeting le même orateur put parler devant le même auditoire des devoirs de la classe ouvrière autant que de ses droits.

A une troisième allocution, l'orateur put placer aux acclamations du plus grand nombre un discours sur la fin dernière de l'homme.

Quelle fut donc et quelle est encore la conduite des Démocrates Chrétiens à l'égard des droits et des devoirs de la classe ouvriere ?

Ils font remarquer que le droit est la faculté légitime de faire son devoir, et concluent qu'il n'y a pas de droits sans devoirs. Leur conduite et leurs discours s'inspirent de ces principes. Dans les cercles d'études créés par leur initiative, les ouvriers sont instruits de leurs droits et de leurs devoirs, comme du droit et du devoir de leurs patrons. Nous avouons franchement n'avoir jamais été de l'école de ceux qui professaient que les ouvriers ne doivent jamais être entretenus que de leurs devoirs. Qu'en Belgique comme ailleurs, quelques Démocrates Chrétiens, aujourd'hui expulsés du Parti, aient agi à l'encontre de ce précepte du Pape, c'est chose possible ; mais cela n'engage ni n'a jamais engagé la Démocratie Chrétienne que dans les désirs secrets de ceux qui ne lui pardonnaient point d'exister.

*
* *

Dans l'encyclique *Graves de Communi re* le Saint Père affirme qu'il faut surtout faire appel aux gens des classes supérieures pour relever la condition des ouvriers.

Ne doit-on pas voir dans ces paroles la condamnation évidente des Démocrates Chrétiens ? Est-ce que ceux-ci ne répudient pas le concours des classes non populaires ? N'est-ce pas ce qu'ils affirment dans la formule qui est pour eux à la fois un programme et un drapeau : « *Tout pour le Peuple et par le Peuple.* »

Il y a donc lieu d'examiner quelle signification l'attitude, les doctrines et les œuvres des Démocrates Chrétiens permettent de donner à cette formule. L'explication qui va suivre montrera que, là où elle a été admise, c'est dans un sens orthodoxe et conforme aux Directions Pontificales que cette devise est comprise par les Démocrates Chrétiens.

Tout d'abord la vérité historique exige une remarque.

La formule « *Tout pour le Peuple et par le Peuple* » est sans doute la devise de quelques groupes de la Démocratie Chrétienne ; elle n'est pas et elle n'a jamais été la devise de la Démocratie Chrétienne universelle. C'est ainsi par exemple qu'à Liége, la formule qui est devise et drapeau est la suivante : « *Pour le Christ et pour le Peuple.* »

Ensuite l'attitude des Démocrates Chrétiens ne permet pas d'interprêter l'expression « *Tout par le Peuple* » dans un sens exclusif des classes supérieures. On peut se rappeler que souvent aux applaudissements des assemblées démocratiques chrétiennes nous avons proclamé que si, pour obtenir le concours d'un homme de plus de la classe élevée à notre action sociale, il faillait aller s'agenouiller devant lui, nous irions sur le champ le prier, genoux en terre, de venir dans nos rangs. Qu'on se rappelle encore l'accueil fait par nos démocrates chrétiens aux bourgeois influents qui sont venus nous apporter une sincère collaboration. N'est-ce point à eux que, dès le principe et avec un élan enthousiaste, est allée la confiance des Démocrates Chrétiens. N'est-ce point à eux qu'ils ont de suite assigné les places d'honneur et même, quand ils l'ont pu, les mandats publics ? Et pour répondre à ceux qui représentaient leur groupe comme un parti fermé de classe populaire, n'ont-ils pas toujours protesté que tout en étant *un parti créé en faveur d'une classe*, celle des ouvriers, ils ne constituaient point *un parti de classe* ?

On n'a donc pas le droit d'interpréter la formule

« *Par le Peuple* » dans le sens d'exclusion de tout concours de la part des classes élevées. C'est le contraire qui est vrai et les Démocrates Chrétiens se sont toujours plaints de ce que, malgré la conformité de leurs doctrines aux doctrines catholiques et aux directions religieuses, malgré la nécessité de leur mouvement social pour résister au flot socialiste, un bon nombre d'anciens catholiques des classes supérieures leur refusaient un concours qu'ils sollicitaient sans cesse et qu'ils jugeaient devoir être d'une grande efficacité.

Sans doute lorsque certains hommes influents connus par leur opposition passionnée au mouvement démocratique ont voulu absorber les groupes de la Démocratie Chrétienne au profit d'une cause opposée, nos amis ont résisté à l'étouffement et ils ont eu raison.

On ne peut donc pas dire que l'expression « Tout par le Peuple » soit l'exclusion des classes supérieures à titre de collaboration, de concours ou de moyen pour obtenir le relèvement de la classe ouvrière.

*
* *

Si le concours des classes supérieures est nécessaire au relèvement populaire, est-ce à dire que le Peuple ne doit être que *l'objet du relèvement* et qu'il ne faille pas du tout compter sur lui comme *moyen pour l'opérer?* Faut-il au contraire tout attendre des classes supérieures ? C'est ce que prétendent tantôt ouvertement et tantôt en fait les partisans du patronage entendu au sens de tutelle à exercer par les classes élevées en faveur d'un peuple qui, dans cette conception, est regardé et traité comme un mineur quant à la gestion de ses intérêts professionnels.

Aux yeux de ceux-là le mouvement ouvrier chrétien se résume au patronage des adultes de la classe populaire.

Les démocrates chrétiens n'ont jamais pensé de cette façon. S'ils considèrent comme efficace, voire

même comme *normalement* indispensable le concours des hommes des classes élevées, ils comptent aussi, et en grande partie sur le peuple lui-même. En cela comme dans le reste ils suivent les directions pontificales. Si dans la lettre *Graves de Communi re*, Léon XIII en parlant du concours des classes supérieures dit : « Si ce concours fait défaut c'est à peine si l'on pourra faire quelque chose d'efficace pour le bien du Peuple ». « Ista si desit opera, vix quicquam confici potest quod vere valeat ad quaesitas popularis vitae utilitates, » dans la lettre au Ministre Général des Frères Mineurs, le même Léon XIII affirme « qu'aujourd'hui plus que jamais, le salut des nations repose en grande partie sur le peuple : *Si alias unquam certe quidem hoc tempore magna ex parte nititur in populo salus civitatum.* » Il faut accepter ces deux enseignements qui, au surplus, s'accordent fort bien et qu'a toujours accordés la Démocratie Chrétienne ; c'est-à-dire que les deux éléments sont indispensables à titre de moyens pour obtenir l'effet voulu du relèvement populaire.

L'histoire confirme ces enseignements pontificaux. Au moyen âge, le peuple embrigadé en masse par Saint François d'Assise dans le Tiers-Ordre a été un instrument tout autre qu'accessoire pour briser la tyrannie anti-catholique de la féodalité gibeline et des Empereurs d'Allemagne qui s'en servaient contre Rome.

Au reste dans ce passage de l'encyclique qui parle du concours nécessaire des classes supérieures, est-ce que la préoccupation du Saint Père n'est pas plutôt de rappeler les classes élevées à leur devoir de concourir au soulagement et au relèvement des classes inférieures? Est-ce qu'il ne faut pas voir dans ce passage un *grave et suprême appel* adressé à ces classes élevées pour qu'elles fournissent enfin une collaboration plus large et plus profonde, plus étendue et plus désintéressée à l'œuvre de la régénération sociale ?

Si l'on veut bien remarquer la gravité et la solennité

avec lesquelles le Saint Père dans ce passage, insiste sur ce devoir, ainsi que les arguments d'ordre moral et même d'ordre matériel que développe l'encyclique pour convaincre ceux qui doivent le remplir, on comprendra mieux que telle est la préoccupation de Léon XIII.

M. Toniolo ne croit certes point avoir été à l'encontre des pensées du Saint Père en allant plus loin encore. C'est lui, en effet, qui dans une conférence donnée à Rome et publiée dans la *Rivista internazionale*, puis en brochure, à dit « que si les classes élevées ne fournissaient » point ce concours *normalement* indispensable il fau- » drait bien *par exception* à une loi générale, prendre » quand même son point d'appui sur la classe ouvrière : » et, dans ce cas, comme la Papauté et l'Eglise veulent à » tout prix le salut des nations que Dieu a faites guéris- » sables, c'est sur les épaules du peuple que le Christ » reviendrait à la place qui lui appartient. »

C'est la même idée que nous retrouvons formulée dans la conclusion du programme élaboré par les catholiques italiens au Congrès de Rome en 1894. Voici le texte si clair de cette conclusion :

« Que si pour atteindre cet idéal, qui a pour lui les » garanties de la plus glorieuse période de ces siècles » qu'on a nommés les siècles du peuple, il était, contre » notre gré, nécessaire de ne marcher qu'avec le peuple. » nous n'hésiterions pas un instant, entre les faibles et » les souffrants d'un côté, les forts et les jouisseurs de » l'autre. »

« Mais nous ne pourrons jamais oublier que notre » but final est, non la guerre, mais la paix. cette paix que » doit nous apporter la *Démocratie Chrétienne du XX^e^* » *siècle* dans laquelle, raffermie au nom du Christ sur la » large base du peuple, *toute la hiérarchie sociale s'enno-* » *blira* en revendiquant les droits et en travaillant au » relèvement des classes laborieuses. » Ajoutons qu'au lendemain du Congrès de Rome qui adoptait ce texte le Saint Père adressait une lettre d'approbation à son

Eminence le cardinal Parrochi, président de ce Congrès. De cette lettre pontificale qui approuve sans la moindre restriction les conclusions du Congrès nous détachons ces lignes : « Nous approuvons les vœux exprimés à » cet effet, les moyens d'action proposés dans ce but, » avec d'autant plus de satisfaction qu'ils nous semblent » bien choisis, et imprimeront efficacement dans les » âmes ce que Nous même avons souvent prescrit et » recommandé sur ces mêmes questions. »

Voudrait-on affirmer ou même insinuer que ces principes directeurs donnés par Léon XIII en 1894 sont contredits par les Directions données par Léon XIII en 1901, et donner au Saint Père l'occasion de renouveler la plainte qu'il formula autrefois contre ceux qui le soupçonnaient d'être en contradiction avec lui-même ?

Si l'on veut résumer la signification que les Démocrates Chrétiens donnent à l'expression *Tout par le Peuple* en tant qu'elle se rapporte aux moyens à employer ou aux collaborations qu'il faut mettre en œuvre aujourd'hui pour opérer le soulagement et l'élévation populaires on peut dire comme suit :

1°. Même *normalement* parlant : c'est à dire si les classes supérieures de la hiérarchie sociale accomplissaient tout leur devoir de dévouement à la classe ouvrière, les Démocrates Chrétiens d'aujourd'hui *n'excluent pas* le concours du peuple lui-même comme agent de relèvement. Non seulement dans cette hypothèse, le peuple aurait à se laisser faire, comme on dit vulgairement, mais il aurait à faire sa part. Et cette part au sens des Démocrates Chrétiens n'est pas petite « *magna ex parte nititur in populo salus civitatum.* »

2°. *Exceptionnellement* : c'est à dire si les classes supérieures refusaient un concours que leur devoir les oblige d'apporter, les Démocrates Chrétiens n'abandonneraient point pour cela la cause du relèvement populaire ; mais convaincus de la nécessité et de la possibilité quand même du salut des nations et forcés par l'abstention

voulue des classes supérieures, ils ne compteraient que sur la classe ouvrière, et comme le dit Toniolo « *ramèneraient le Christ sur les épaules du peuple.* »

Les choses étant mises au point de cette façon on ne trouvera pas dans l'encyclique *Graves de Communi re* un seul mot qui condamne les pensées ou frustre les espérances des Démocrates Chrétiens.

* * *

L'expression « *Tout par le Peuple* » que nous avons envisagée comme se rapportant aux moyens d'améliorer la condition des ouvriers peut aussi concerner *l'objet même de ce relèvement.* C'est ce que nous allons expliquer.

Il y a deux conceptions différentes de la gestion des intérêts de la classe laborieuse. La première s'inspire de la conviction formellement affirmée, ou bien accusée avec évidence par l'ensemble des faits que la masse des travailleurs, en vertu de la nature même des choses, est incapable de se conduire elle-même et que de par une loi absolue tenant à la constitution même de la société humaine, cette classe, même dans la gestion de ses propres intérêts professionnels, a besoin de la tutelle des classes supérieures. Partant de là, cette conception assigne aux classes supérieures d'une façon absolue et indépendamment des viscissitudes historiques, la fonction nécessaire de gérer, à titre de tuteur, les intérêts professionnels de la classe ouvrière.

Il est une autre conception de la gestion de ces intérêts de la classe ouvrière.

Elle rejette le prétendu dogme de droit social naturel en vertu duquel cette classe est de par la force des choses et indépendamment de tout état de civilisation, incapable de gouverner par elle-même ses intérêts professionnels et par conséquent l'objet d'une tutelle toujours nécessaire de la part des classes supérieures. Dans cette seconde conception, on ne croit pas à une incapacité native et nécessaire exigeant en tout état de

cause un patronage de tutelle à l'égard des intérêts dont nous parlons. Partant de l'égalité spécifique des hommes, de l'égalité chrétienne, sous un même Père qui est dans les cieux, de frères dont une est l'origine, la nature, la fin et la rédemption, cette conception, n'assigne point au travail manuel qui constitue l'unité spécifique de la dernière classe une efficacité déprimante engendrant l'incapacite de gérer, dans l'harmonie hiérarchique des classes sociales, les intérêts qui lui sont propres.

Au contraire elle reconnait comme possible et là où il se produirait, saluerait comme un magnifique progrès social, le développement dans la classe ouvrière d'une capacité subjective assez haute pour gouverner par elle-même les intérêts qui sont les siens.

Dans cette seconde conception, on considère sans doute comme naturelle et intangible la hiérarchie des classes et par conséquent la fonction protectrice et directrice des classes supérieures à l'égard des classes inférieures ; mais l'extension et les limites de l'exercice de cette fonction dépendent du degré plus ou moins élevé de l'éducation de la classe ouvrière. C'est pourquoi le droit de la classe ouvrière de se gouverner par elle-même n'est pas une question de dogmatisme social, mais c'est une question de fait historique.

Cette seconde conception est et fut toujours celle des Démocrates Chrétiens. Est-il nécessaire, après avoir ainsi précisé cette question, de la discuter ? N'est-il pas évident que ni la doctrine de l'Evangile ni le droit naturel social n'autorisent la première conception ? C'est en vain qu'on cherchera, non seulement dans l'Encyclique *Graves de Communi re*, mais encore dans tous les documents où les enseignements de l'Eglise sont authentiquement consignés, un seul mot qui l'autorise. Après tout, c'est une conception païenne. Non seulement donc les Démocrates Chrétiens, mais encore tous les catholiques doivent, dans leur action sociale s'inspirer de la seconde conception. Là-dessus aucune divergence ne doit être possible.

Mais il pourra y avoir divergence dans le jugement à porter sur le fait historique qui répond à la question suivante. En réalité aujourd'hui, la classe ouvrière est-elle capable de gouverner par elle-même ses propres intérêts professionnels?

Sur ce sujet, les Démocrates Chrétiens ont leur conviction faite. Nous allons l'exposer.

* * *

En fait il existe au sein de la société chrétienne d'aujourd'hui un *mouvement démocratique universel*. L'existence de ce fait que nous avons tous sous les yeux a été affirmée par le Saint Père lui-même en 1893 à Monseigneur l'Evêque de Liége. Celui-ci le constatait à son tour dans sa lettre pastorale sur l'encyclique *Rerum Novarum*. Enumérant les faits réels dont doit tenir compte l'action catholique sous peine de fausse prudence et d'optimisme inconsidéré, cette lettre constate « l'existence et le développement rapide et irrésistible d'un mouvement démocratique universel socialiste ou non socialiste. »

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines répétait la même chose à la même époque et ajoutait que, quelles que soient nos sympathies ou nos appréhensions nous ne pouvions l'empêcher.

Il est incontestable que dans ce mouvement de la classe travailleuse les ouvriers prennent de plus en plus conscience d'eux-mêmes, c'est à dire qu'ils acquièrent de plus en plus la connaissance de leurs intérêts et le sentiment de leur puissance. C'est là ce que Léon XIII déclarait déjà en 1891 dans sa lettre *Rerum Novarum* dès les premières lignes. Et n'admettra-t-on pas que depuis cette époque les ouvriers ont progressé dans le développement de cette conscience d'eux-mêmes, qu'ils l'ont précisée de plus en plus et qu'ils se sont organisés

en conséquence ? Si nous n'avions d'autre argument, les progrès effrayants du socialisme universel suffiraient pour le prouver.

Quelle est l'explication de ce fait historique ?

On reconnaîtra aisément que les principes individualistes et anti-chrétiens, issus de la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle ont engendré sur le terrain économique un état atomique où la classe ouvrière qui est la classe faible est à la fois *victime* et *impuissante*, tant que dure cet état de choses, à obtenir le redressement de justes griefs et à participer dans une proportion équitable avec les classes supérieures aux avantages et aux progrès de la civilisation moderne. « Peu à peu, dit Léon XIII « il est arrivé » que le temps à livré les travailleurs isolés et sans » défense à la merci de maitres inhumains et à la cupi- » dité d'une concurrence effrénée. » Au témoignage encore de Léon XIII c'est en vertu des révolutions civiles qu'ont été créées les deux factions dont il parle dans sa lettre « *Rerum Novarum* » : « Vis enim commutationum civi- » lium in duas civium classes divisit urbes, immenso » inter utrumque discrimine interjecto. Ex una parte » factio praepotens quia praedives : quae cum operum et » mercaturae universum genus sola potiatur, facultatem » omnem copiarum effectricem ad sua commoda ac » rationes trahit, atque in ipsa administratione reipu- » blicae non parum potest. Ex altera parte *inops* atque » *infirma* multitudo exulcerato animo et ad turbas semper » parato.... » « In ipsis protegendis privatorum juribus, » praecipue est infirmorum atque inopum habenda ratio. » Siquidem natio divitum, suis septa praesidiis, minus » eget tutelà publicà : miserum vulgus, nullis opibus » suis tutum, in patrocinio reipublicae maxime niti- » tur. » (1).

(1) « La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute puissance dans l'opulence : une faction qui, maitresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources : faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un

En un mot grâce à la désorganition anti-chrétienne de la société moderne, les intérêts de la classe ouvrière sont en profonde souffrance.

Or la classe ouvrière a connaissance et expérience de ce fait, et avec une volonté qu'il serait utopique de vouloir comprimer, elle veut le modifier en sa faveur. De là résulte le mouvement de cette classe, que l'on a appelé *mouvement démocratique* parce qu'il part de la puissance populaire et a pour but le relèvement des intérêts populaires. Ce mouvement tend à l'organisation de cette classe parce que ce moyen est reconnu par elle comme efficace pour relever ses intérêts et les sauvegarder d'une façon permanente. Voilà donc le fait constaté. C'est celui d'une aspiration invincible à la constitution d'une classe autonome que les plus illustres sociologues modernes ont appelée « le quatrième état ». C'est ainsi que dans une conférence donnée à Rome au cours de l'année dernière, le savant Professeur Toniolo, après avoir indiqué les faits acquis dans ces derniers temps à la réorganisation de la classe populaire concluait : « Voilà le fait historique ; mais il exprime virtuellement et affirme solennellement la tendance, le besoin, la volonté tenace, étendue et croissante des masses prolétariennes de sortir de l'atomisme isolateur et impuissant et de se constituer en vastes groupes de classe qui, grâce à une représentation qui leur soit propre et qui soit stable, fasse valoir les intérêts, les droits, les prétentions du futur « quatrième Etat ». C'est là une des plus originales élaborations historico-sociales de la fin du 19e siècle ».

* * *

Est-ce que l'atomisme auquel est réduit le prolétariat n'est pas anti-social ? Est-ce que la doctrine sur laquelle

ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre......

Dans la protection des droits privés, l'Etat doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'Etat. »

tous les catholiques sont d'accord, n'exige point la reconstitution des classes fonctionnant dans une harmonie proportionnelle, chacune en faveur de ses intérêts mesurés par la morale chrétienne de justice et de charité et toutes en faveur du bien commun qui résulte de ce fonctionnement harmonique?

N'est-ce point là la doctrine qui résulte des enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum*? Les doctrines et l'action religieuse pour gouverner les actes des individus des familles, des collectivités et de l'Etat; l'intervention de celui-ci pour reconnaitre l'existence et les droits des classes en même temps que le respect dans la subordination au bien commun de l'autonomie et de l'indépendance de ces classes dans le gouvernement intime de leurs intérêts; voilà le résumé des magnifiques enseignements sociaux contenus dans cette mémorable Encyclique. Qu'il nous soit permis de citer encore Toniolo. Après avoir signalé l'aspiration du prolétariat à sa reconstitution en classe ou en quatrième Etat, il poursuit: « Eh bien, cette » tendance est-elle peut être illégitime aux yeux des » catholiques? Est-ce que le but essentiel auquel elle vise » est d'importance secondaire? Il est reconnu au contraire » que les catholiques ont été les premiers, au moins sur » le continent, à proclamer cette nécessité d'organiser » en classe le prolétariat moderne et qu'aujourd'hui » encore, ils en sont les plus vaillants défenseurs; pour » eux c'est là le remède souverain contre les dangers » que crée ce prolétariat; remède pleinement conforme » aux glorieuses traditions de la société chrétienne; » remède enseigné dès les premières encycliques du » Pontife Léon XIII, et — qu'on remarque bien ceci — » c'est là l'élément et la base de la reconstitution orga- » nique par classes de toute la société, reconstitution au » sujet de laquelle sont d'accord tous les catholiques. »

Que la classe ouvrière, tout en observant les devoirs de charité et de justice qui lui incombent à l'égard des autres classes, gouverne par elle-même ses propres

intérêts, est-ce que la doctrine sociale de l'encyclique *Rerum Novarum* le répudie ? Ne semble-t-elle pas au contraire l'admettre clairement là ou le Saint Père dit en parlant des associations professionnelles, qu'il voit avec un égal plaisir s'en fonder *soit composées d'ouvriers seuls* soit composées d'ouvriers et de patrons ? Sans doute l'idéal serait des unions mixtes où nonobstant la mise ensemble des patrons avec les ouvriers, il y aurait pour les deux co-contractants, les forts et les faibles, *confiance mutuelle* et *liberté égale* dans le règlement des questions *professionnelles* qui touchent aux intérêts des deux parties. C'est ce que les Démocrates Chrétiens ont toujours dit et, au surplus dans de pareilles unions, l'autonomie des ouvriers existerait virtuellement, si la confiance y est mutuelle et surtout si la liberté y est égale dans le débat des conditions du contrat entre le capital et le travail.

Mais vu l'état d'esprit existant comme conséquence historique des rapports créés entre patrons et ouvriers par l'économie anti-chrétienne moderne ; vu la disjonction opérée entre eux par les modes nouveaux de la grande production industrielle et parfois même agricole, ne faut-il pas, à titre de moindre bien, recourir aujourd'hui à des unions ouvertement autonomes et parallèles et s'entendant par le moyen de délégations mixtes librement nommées par les deux parties ?

Sans condamner ni prétendre empêcher aucune tentative ni aucune œuvre conçue dans un autre sens, les Démocrates Chrétiens regardent ce mode de reconstitution de la classe du prolétariat, comme une nécessité historique, au moins dans ces pays.

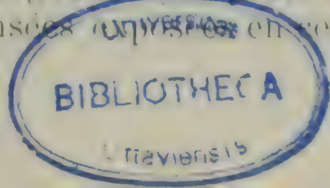
En résumé comme le disait la brochure intitulée « *La Démocratie Chrétienne* » publiée à Liége il y a environ cinq ans : « l'émancipation de l'ouvrier qui » demande à se gouverner par lui-même et en-dehors de » toute *tutelle* d'autres classes est-elle au fond autre » chose qu'une participation plus progressive et plus

» étendue à l'égalité que le Christ Notre Seigneur a
» apportée ici-bas et qui pénètre l'Evangile de son esprit?
» N'est-ce pas un progrès qui découle spontanément du
» fond même de l'idée chrétienne et qui a comme effet de
» développer dans toute une classe d'hommes et la plus
» nombreuse une capacité subjective suffisante à porter
» soi-même les responsabilités de soi-même? N'est-ce pas
» le retour à une situation de dignité et d'élévation que
» lui avait faite le Christianisme au temps des Communes
» du moyen-âge ? »

***

1°. Quelle que soit de fait au moment présent la capacité de la classe populaire pour gouverner par elle même ses propres intérêts, les Démocrates Chrétiens tenant compte de l'incoercible aspiration des ouvriers à leur constitution en classe autonome : *a*) déclarent et proclament que cette aspiration est légitime, que cette autonomie de la classe ouvrière, constituée comme nous l'avons dit, est un progrès très conforme à la doctrine catholique, une efflorescence de la civilisation chrétienne qu'ils souhaitent à bon droit.

*b*) Leur patronage envers la classe ouvrière consiste principalement à faire l'éducation du quatrième Etat ; c'est-à-dire à rendre le peuple capable de gouverner par lui-même ses propres affaires en harmonie avec les intérêts des autres classes et dans le respect éclairé et conscient du bien commun. Dans toute leur action, ils s'inspirent de cette préoccupation comme d'un but principal dont dérive la création et l'organisation de moyens efficaces. C'est dans ce sens encore et avec toutes les réserves indiquées, que la formule de plusieurs *tout par le peuple*, pourrait être devise et programme. L'expérience faite par les Démocrates Chrétiens a mis en pleine lumière l'efficacité d'une pareille action sociale. Toutes les fois que les bourgeois ou les prêtres sont allés aux ouvriers avec les pensées [exprimées en] ces pages, et



avec un dévouement désintéressé, les ouvriers leur ont accordé une confiance affectueuse, ils les ont écoutés avec respect et docilité, et ils leur ont donné des témoignages d'une touchante reconnaissance.

Tous nos amis qui ont été à l'œuvre en peuvent témoigner. Cela montre que les ouvriers sont disposés à accepter une direction et des conseils dans le sens exposé. Au contraire là où les ouvriers sentent uniquement le patronage de tutelle (et aujourd'hui un grand nombre d'ouvriers dans notre pays ont à cet égard l'instinct très délicat) c'est la défiance qui s'en suit; ils profitent des avantages matériels que ce patronage de tutelle bienfaisante leur offre, mais au fond de leur cœur ils gardent, selon le degré de leur esprit religieux des préférences ou de secrètes sympathies pour le parti socialiste, qui, avec une adresse infinie, fausse, exagère et exploite au profit d'un abominable idéal, l'aspiration populaire à une légitime autonomie de classe. (1)

2°. Les Démocrates Chrétiens pensent que de fait, aujourd'hui il y a dans la classe populaire assez de capacité pour exercer l'auto-gouvernement de ses propres intérêts dans une certaine mesure, celle qui est requise pour bien administrer les institutions ordinaires ou courantes. Mais aussi ils estiment nécessaire de placer à côté de cet auto-gouvernement des hommes de conseil pour l'éclairer et l'aider au besoin. Ils sont convaincus que ces hommes de conseil, surtout les prêtres

(1) M. Léon Harmel dans une lettre adressée à ses enfants et petits-enfants le 17 Février 1898 leur écrivait : « Croyez que les petits sont facilement opprimés, et apportez une délicatesse particulière dans vos rapports avec eux, afin de respecter leur légitime fierté et leur liberté. Prenez garde de violer cette liberté en voulant augmenter leur liberté malgré eux ; ce serait le cas de dire que le mieux est l'ennemi du bien. Ce qui est important c'est de favoriser leur initiative personnelle, c'est de développer en eux le sentiment de la responsabilité au point de vue familial, professionnel et chrétien. *Qu'avec votre aide ils soient eux-mêmes les artisans de leur émancipation et de leur relèvement social.* Ne craignez pas de compromettre votre autorité patronale dans cette action faite de respect et d'amour. Le libre consentement des volontés et des cœurs obtient des résultats que la contrainte et la force n'ont jamais procurés. » (Dans la brochure « Félix Harmel », Blois 1900.)

Voilà la conviction produite en M. Léon Harmel par l'expérience plus que cinquantenaire d'un apostolat qui à l'origine s'inspirait surtout des idées de tutelle et de patronage bienveillant.

s'inspirant des pensées et du dévouement respectueux dont nous avons parlé, seront toujours reçus avec empressement et écoutés avec reconnaissance. Ici il s'agit d'apprécier des faits et ce sont les faits qui doivent parler.

Les œuvres syndicales des Démocrates Chrétiens de Gand, surtout leur grande union de cotonniers, les Francs Mineurs de Léon Mabille ; les Ouvriers Réunis de Michel Levie ; les Tailleurs Réunis ; les Cordonniers Réunis ; les ouvriers du bois de la société de St-Alphonse à Liége ; les centaines de coopératives, de mutualités, d'unions agricoles de tout genre, constituent déjà aujourd'hui dans notre pays une énorme élite populaire, se gouvernant elle-même, aidée des conseils de quelques chrétiens et surtout de quelques prêtres intelligents et dévoués et mettent en magnifique évidence l'excellence salutaire de la méthode des Démocrates Chrétiens.

Ici encore, si l'on veut bien entendre la formule « *tout par le peuple* », on peut l'admettre non seulement comme un programme qui fixe le *but* et prépare l'avenir, mais comme une *réalité* qui s'épanouit dans une vie féconde et déjà largement répandue (1).

En pensant et en agissant de la sorte, les Démocrates Chrétiens s'inspirent des avis que donnait Monseigneur Doutreloux Evêque de Liège, dans sa lettre pastorale sur l'encyclique *Rerum Novarum*. Voici ses paroles. « Ce

(1) Au congrès ecclésiastique de Seraing qui eut lieu le 18 septembre 1900, dans son rapport sur « L'esprit de la direction des cercles ouvriers », M. le chanoine Dourterlungue déclarait qu'il est d'une importance capitale « d'initier dans la plus large mesure possible les ouvriers à la gestion du cercle et de ses sections, en attribuant aux plus capables des fonctions dans l'administration en donnant *à tous une participation par l'élection des conseillers et l'approbation de la gestion du conseil* ».

Plus loin le même rapporteur revenant sur la même idée ajoutait : « Dès que l'on peut espérer qu'un ouvrier deviendra *capable d'administrer une section* et de prendre part à la direction du cercle ; il faut lui confier cette fonction de préférence à un membre de condition supérieure. Et notre devoir est de préparer peu à peu les ouvriers à assumer des fonctions de plus en plus importantes, car l'idéal serait que dans un *cercle ouvrier toutes les fonctions fussent occupées par des ouvriers.* »

C'est le même principe de self-gouvernement appliqué, non pas seulement aux sociétés d'intérêts professionnels, mais encore à toutes les œuvres ayant pour but le bien moral ou matériel de l'ouvrier.

» serait encore une autre fausse prudence celle des
» esprits inconsidérés et optimistes que de se refuser,
» *dans le choix des moyens d'actions*, à tenir suffisamment
» compte des faits très réels et très graves qui dominent
» la situation. Les principaux de ces faits sont : premiè-
» rement, la puissance d'organisation, l'activité habile
» et incessante, et les progrès envahissants du socialisme
» parmi nous comme dans tous les pays industriels du
» monde ; deuxièmement, l'existence et le développement
» rapide et irrésistible d'un mouvement démocratique
» universel, socialiste ou *non socialiste* ; troisièmement la
» puissance légale concédée à ce mouvement par l'exten-
» sion du droit de suffrage politique ; ce droit accordé
» aux masses populaires leur crée une influence consi-
» dérable qui se *tournera contre ceux qui ne sauront pas*
» *lui concéder*, *ce qui est juste et raisonnable. C'est en face*
» *de ces faits, de leur gravité, de leurs exigences, qu'il*
» *faut se placer pour organiser sagement et efficacement*
» *la lutte* qui doit empêcher le triomphe du désordre et
» du mal et assurer la victoire à l'ordre et au bien ».
N'est-ce point là l'habileté des socialistes ? Ils ont saisi avec netteté l'aspiration populaire à une organisation de classe autonome, qui la mette à l'abri de l'injustice et lui permette de protéger efficacement tous ses droits. Grâce aux abus résultant, au détriment des prolétaires, d'une organisation économique anti-chrétienne, ils ont pu faire une critique passionnée, exagérée et faussée de la situation et ils ont attribué tous les maux du peuple aux classes supérieures, qu'ils ont représentées unies avec l'Eglise dans le dessein de maintenir à leur profit l'oppression des masses du travail.

Ils ont ainsi fait dévier l'idée juste d'*intérêts de classe* vers l'idée fausse et funeste de *haine des classes*, puis ils ont organisé le peuple en vue de la *lutte des classes* qu'ils présentent comme le moyen de réaliser une égalité chimérique, dans un idéal de jouissances matérielles d'une humanité sans Dieu.

C'est pourquoi la tactique des Démocrates Chrétiens consiste à reprendre, à purifier, à légitimer, et à satisfaire la juste aspiration à la constitution de la masse ouvrière en classe autonome. Convaincus que les classes sociales, nécessaires parce que naturelles, sont destinées comme les membres d'un même corps à s'harmoniser par l'exercice de leur fonction propre et respective dans l'unité d'une fin commune qui est le bien général, ils considèrent la constitution autonome de la classe ouvrière comme un des principaux moyens conduisant à la pacification des classes, et même comme le mouvement qui amènera la reconstitution des autres classes dans l'organisme social. Catholiques avant tout et persuadés que les biens d'ici-bas sont, sous peine de tourner à mal, subordonnés au bien suprême de la possession de Dieu dans l'autre vie, ils pénètrent de cette persuasion ou plutôt de cette foi, leurs institutions populaires.

Nulle neutralité à cet égard n'a jamais eu d'écho chez eux, et tout au moins en ce qui regarde le pays de Liége qui est sous nos yeux, toutes les œuvres ouvrières des Démocrates Chrétiens font largement et fréquemment profession de foi et d'action religieuse.

Tels sont les sens légitimes et multiples dans lesquels, ceux qui en ont usé, ont compris et employé la formule ou devise *Tout par le peuple*.

Il en est aussi qui voient dans l'Encyclique *Graves de Communi re* un blâme à l'adresse des Démocrates Chrétiens parce que ceux-ci ne se préoccuperaient que des intérêts de la classe ouvrière, tandis que le Saint Père veut qu'on se préoccupe des intérêts de toutes les classes de la société.

Ils veulent opposer les mots « Tout par le peuple » à cette phrase de l'Encyclique : « Il faut écarter de la Démocratie Chrétienne un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins de telle sorte aux intérêts des classes inférieures qu'elle paraisse laisser de côté les classes supérieures. »

Mais le Saint Père ne commande point de s'occuper *directement* des intérêts de toutes les classes ; ce qu'il recommande c'est qu'on ne se préoccupe point des intérêts du peuple de façon à compromettre ou à paraître négliger les intérêts des autres.

Or, comme le dit le Saint Père lui-même, tout ce qu'on fait en faveur du peuple, dès que l'on suit les préceptes évangéliques de la charité et de la justice, tourne indirectement au profit de toutes les classes et les Démocrates Chrétiens en travaillant spécialement à la constitution autonome de la classe ouvrière, travaillent indirectement mais très efficacement à toute la reconstitution sociale chrétienne. S'ils limitent leur action *directe* au bien de la classe ouvrière, ce n'est pas pour faire déchoir ceux qui sont bien assis, mais pour remettre sur pieds ceux qui sont par terre. Au surplus les classes supérieures, comme le rappelle Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, trouvent déjà une abondante protection dans leurs richesses et leur influence sociale.

Les Démocrates chrétiens en agissant de la sorte se conforment à ce qu'enseignait le Pape il y a dix ans : « dans la protection des droits privés, l'Etat doit se » préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des » indigents. La classe riche se fait comme un rempart de » ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. » La classe indigente au contraire, sans richesse pour la » mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la » protection de l'Etat. Que l'Etat se fasse donc à un titre » tout particulier, la Providence des travailleurs qui » appartiennent à la classe pauvre en général ». (1).

Nous venons d'exposer la double conviction spéciale des Démocrates Chrétiens. Rappelons-la en la résumant.

1° Parmi les agents de relèvement des intérêts populaires, il n'est pas permis normalement d'exclure le peuple lui-même ; il faut même compter sur lui en grande

---

(1) Ce que le Pape dit des devoirs de l'Etat n'indique-t-il pas surabondamment dans quel sens et en faveur de qui les particuliers doivent diriger leurs efforts.

partie (magna ex parte nititur in populo salus civitatum) ; exceptionnellement, c'est-à-dire à défaut du concours des classes supérieures, il ne faudrait compter que sur lui.

2° Le patronage des classes supérieures à l'égard de la classe populaire doit aujourd'hui consister principalement à aider cette classe à se reconstituer de façon à pouvoir assurer par elle-même le gouvernement et la protection de ses propres intérêts professionnels.

C'est de cette double conviction que s'inspirent l'action et les œuvres des Démocrates Chrétiens.

*
* *

Est-ce que l'une ou l'autre de ces convictions est blâmée dans l'Encyclique *Graves de Communi re?* Il n'y a pas un mot du Saint Père qui permette de l'affirmer.

Non seulement aucune des deux n'est condamnée, mais au contraire toutes deux peuvent se recommander de paroles solennelles du Pape lui-même.

Pour la première, c'est le Saint Père, nous venons encore de le rappeler qui affirme que : « si l'ont veut » réfléchir aux hommes et aux choses du temps présent, » il apparaitra qu'aujourd'hui plus que jamais le salut » des nations repose en grande partie sur le peuple (1) ». Pour la seconde de ces convictions celle qui regarde l'autonomie de la classe ouvrière, elle peut aussi s'appuyer sur un passage de la même lettre. Le voici : après avoir indiqué plusieurs de ses précédentes encycliques Léon XIII ajoute : « C'est surtout dans l'intérêt du peuple que nous les avons publiées, afin qu'elles lui apprissent à délimiter ses droits et ses devoirs à *se diriger lui-même* et à travailler comme il convient à son propre salut. » (2).

Parce qu'elles s'inspirent de ces deux convictions

(1) Lettre de Léon XIII au ministre général des Frères mineurs le 25 Novembre 1898 : Circumspice nunc animo res et homines : plane reperies tempus vobis esse idem illud repetere institutum, et exempla morumque antiquorum animose imitari. Nam si alias unquam certe quidem hoc tempore magna ex parte nititur in populo salus civitatum.

(2) Has litteras populi potissimum gratia dedimus ut scilicet ex eis sua metiri jura et officia, sibique cavere et salutis suae recte consultum velle disceret.

est-ce que l'action et les œuvres des démocrates chrétiens sont exclues du mouvement social chrétien issu principalement de l'Encyclique *Rerum Novarum*, et que le Saint Père résume dans le mot action populaire ?

Il n'y a pas un mot dans l'Encyclique *Graves de Communi re* sur lequel puisse s'appuyer cette exclusion.

Non seulement le Saint Père ne les exclut pas mais pour peu qu'on veuille y réfléchir, il les comprend dans l'expression précitée.

En effet : *a*) Cette action et ces œuvres sont précisément celles qui ont été la cause des appréhensions d'un grand nombre de catholiques, l'objet et l'occasion de controverses entre eux. C'est donc à cette réalité d'action et d'œuvres de la démocratie chrétienne aussi comme nous l'avons établi plus haut, que le Saint Père assigne un poste d'honneur dans l'armée catholique ; qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit au début de ces pages sur la démocratie chrétienne que Léon XIII approuve.

*b*) Dans l'encyclique *Graves de communi re* le Saint Père distingue deux actions catholiques : l'une qu'il appelle « *Actio christiano more socialis* » action sociale chrétienne, l'autre qu'il qualifie d'*ancienne* en la comparant à la première et qu'il décrit en ces termes : « caetera instituta, quae ex majorum pietate ac providentia jam quidem extant et florent ». Or dans cette première action catholique que le Saint Père appelle sociale et nouvelle, l'action de la démocratie chrétienne n'est-elle pas dans une large mesure la principale ?

Assurément il en est ainsi, car dans cette première action le Saint Père ne distingue pas l'action sociale des démocrates chrétiens de celle des anti-démocrates pour repousser celle-là et bénir celle-ci.

De toute cette action sociale le Saint Père assure que son épanouissement n'absorbera ni ne stérilisera l'ancienne. Car, dit-il, ces deux actions catholiques, l'ancienne, et la nouvelle procèdent également de la

religion et de la charité entendue au sens complet d'amour de Dieu et du prochain ; loin de se combattre, ces deux actions peuvent s'accorder et s'unir si bien qu'elles parviennent à soulager le peuple dans ses multiples besoins et à atténuer les dangers grandissants créés par le socialisme.

*
* *

Mais par ce commentaire de la pensée Pontificale, ne solidarisons-nous pas à un parti, à une école, les exigences essentielles du christianisme ?

L'Eglise n'est-elle pas au-dessus de toute école, de toutes les contingences ? En effet, se plaçant au point de vue politique, le Saint Père déclare « que les préceptes de la nature et de l'Evangile sont par leur autorité propre au-dessus des contingences humaines et ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil. » N'en est-il pas de même au point de vue social et économique ? Telle est l'objection ; voici la réponse.

Si l'Eglise ne se solidarise avec aucune forme particulière de gouvernement civil, c'est parce qu'elle peut s'adapter à toutes les formes de gouvernement, dès que celui-ci respecte les exigences supérieures de la religion.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre la pensée du Saint Père. Le texte lui-même en fait foi. Non seulement le Pape dit : « *Naturae et Evangelii praecepta necesse est ex nullo regiminis modo pendere* » mais il ajoute de suite : « *sed (necesse est) convenire cum quovis (regiminis modo) posse, modo ne honestati et justitiae repugnet.* » Aussi a-t-on vu Léon XIII rappeler avec une inlassable insistance aux catholiques français d'aujourd'hui le devoir de se rallier à la forme spéciale de leur gouvernement civil qui est la République, et apparemment s'il avait à donner aux catholiques belges des instructions sur ce sujet, il ne manquerait point de leur recommander d'être fidèles à la forme particulière de leur gouvernement civil qui est la monarchie constitutionnelle. Il faut donc

dire que l'Eglise ne se solidarise avec aucune forme de gouvernement civil, qui prétendrait à l'exclusion de toute autre, être la seule forme catholique.

Au contraire l'Eglise, immuable au milieu des changements incessants de l'histoire, est douée d'une telle souplesse d'adaptation que, quand la malignité humaine ne neutralise point sa divine influence, elle a la faculté de pénétrer tous les régimes politiques des principes de vérité, de justice, et de charité individuelles et sociales dont elle est l'incoruptible gardienne, et l'intarissable source, et d'assurer ainsi à ces différents régimes la salutaire efficacité que comportent les circonstances historiques auxquelles ils s'appliquent. C'est pourquoi dans l'encyclique *Immortale Dei* Léon XIII a pu dire que l'Eglise, encore qu'elle ait été fondée en vue de la félicité éternelle, procure cependant la félicité temporelle, comme si le bonheur de ce monde était sa raison d'être. Il en va de ceci comme du droit civil positif, à l'égard du droit naturel. Comme le dit St-Thomas (2ª 2ªᵉ q. 25 ad 2), le droit civil positif dérive du droit de nature non pas en ce sens qu'aucun droit civil purement positif soit absolu et invariable comme le Droit de nature ; mais qu'il en constitue une application contingente et qu'il est de nulle valeur s'il est en opposition avec lui. C'est pourquoi dans l'Encyclique *Rerum Novarum* Léon XIII dit que le Droit civil tire sa force du Droit de la nature : « *Leges civiles cum justae sunt virtutem suam ab ipsa naturali lege ducunt ;* » c'est-à-dire que ces lois civiles étant une application contingente du Droit de nature qui est invariable tirent leur force de ce Droit dont elles ne sont qu'une application.

Il en va des régimes économiques comme des régimes politiques. Dès qu'ils sont conformes aux principes de justice et de charité dictés par la nature et l'Evangile, l'Eglise les accepte tous sans se solidariser avec aucun. Ces régimes économiques seront d'autant plus parfaits qu'ils appliqueront mieux à la réalité

historique contingente, ces principes dont l'Eglise est à la fois la gardienne et la féconde propagandiste.

Vouloir par conséquent tenir l'Eglise à l'écart de ces régimes dans le sens de l'objection proposée, serait soustraire à son action bienfaisante la plus large portion du domaine où s'agitent les réalités humaines, et l'empêcher d'y apporter, d'y conserver et d'y faire appliquer les principes supérieurs qu'elle a le devoir de traduire en fait dans ces réalités humaines. L'objection, sous prétexte de ne point compromettre l'Eglise dans les choses qui passent, la rejetterait hors de toutes les choses qui passent, et opérerait la laïcisation de toute l'activité humaine à la seule exception du culte religieux.

Au fond, cette objection contient le principe dissolvant du libéralisme sécularisateur.

Appliquons maintenant ces considérations à la Démocratie Chrétienne.

1° La Démocratie Chrétienne voit et condamne nettement dans le régime économique moderne, une opposition flagrante, sur divers points, aux principes essentiels du Christianisme, au décalogue lui-même.

L'insuffisance des salaires, les excès de travail imposés aux hommes, aux femmes, aux enfants, les conditions anti-morales et anti-hygiéniques dans lesquelles le régime actuel permet parfois de l'exercer, sont en opposition avec les préceptes. « Tu ne tueras point. » « Tu ne déroberas point. »

La démocratie Chrétienne en conséquence, proclame que ce régime anti-chrétien et anti-naturel doit être réformé, conformément aux exigences absolues du Christianisme ; son action et les moyens qu'elle met en œuvre tendent à celà et ne tendent qu'à celà.

2° De plus la Démocratie Chrétienne condamne le régime économique actuel à cause de l'atomisme par lequel il a pulvérisé toutes les forces populaires même légitimes. Ce régime a eu pour résultat dit l'encyclique *Rerum Novarum* « de livrer peu à peu les travailleurs

isolés et sans défense à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. « La Démocratie Chrétienne considère cet isolement de la classe ouvrière comme étant en opposition avec les données absolues de la Doctrine Catholique sur la constitution sociale. C'est pourquoi cette école dirige son action vers la reconstitution des classes en commençant par la classe ouvrière.

3° Enfin étudiant la psychologie de nos contemporains, les faits historiques qui constituent le mouvement démocratique aujourd'hui universel et irrésistible, la Démocratie Chrétienne croit indispensable de nos jours, la constitution de la classe ouvrière en classe autonome, comme nous l'avons expliqué en développant la formule « Tout par le Peuple » au second sens qu'elle comporte.

Serait-il possible, que la Démocratie Chrétienne telle que nous venons de la caractériser, soit condamnée par l'Encyclique « *Graves de Communi re* » ? Nous ne le pensons pas. Car les deux premiers postulata précités sont des exigences absolues de la doctrine sociale chrétienne pour tous les temps et pour tous les lieux. Le troisième posulatum répond du consentement des hommes les plus avisés, à une aspiration si intense de tous les prolétaires, qu'elle est aujourd'hui incompressible.

Cette autonomie du quatrième Etat, ici d'une façon consciente et scientifique (c'est le cas chez nous) ailleurs d'une façon instinctive, inspire chaque jour davantage l'action sociale Chrétienne. Ceux qui luttant contrevents et marées veulent quand même maintenir le patronage de tutelle, sont obligés de colorer leur action sous les apparences de l'autonomie populaire.

C'est donc à la Démocratie Chrétienne issue de l'Encyclique *Rerum Novarum* que le Saint Père reconnait le droit à la vie, le droit à l'action Catholique, le droit à la réalisation de cette belle devise des Démocrates Chrétiens Liégeois « pour le Christ et pour le Peuple ».

Catholiques adonnés au développement des anciennes œuvres, qui s'inspiraient avant tout des idées de patronage et de tutelle, Catholiques partisans des œuvres qui ont pour but le relèvement de l'ouvrier par l'ouvrier tous unis par une même pensée de foi et animés d'un même sentiment de charité, nous devons grouper en un faisceau compact toutes les forces catholiques pour conjurer les dangers de l'heure présente.

A. POTTIER.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3

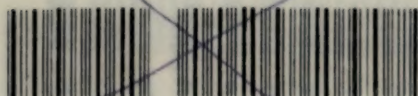
Lettre Apostolique de Notre Très Saint-Père Léon XIII (*Graves de Communi re*). . . . . . . . . . . . . . . . 5

L'Encyclique sur la « Démocratie Chrétienne » (par G. Goyau). . 21

La Parole du Pape à cette heure solennelle (par G. Toniolo) . . 44

Les Directions Pontificales et la Démocratie Chrétienne (par le Chanoine A. Pottier) . . . . . . . . . . . . . 75





a39003 000390343b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 06 05 10 3